

20
20



RAPPORT
DU DEUXIÈME
TRIMESTRE

EXERCICE 2020

Pour les six mois clos le 30 septembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

Survol	3	Résultats financiers pour les périodes closes les 30 septembre 2019 et 2018	7
Principaux indicateurs de rendement	3	Rendement des secteurs d'activité	10
Faits saillants des résultats financiers et des activités	3	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les périodes closes les 30 septembre 2019 et 2018	15
Principales informations financières consolidées	5	États financiers consolidés intermédiaires non audités	23
Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS	6		

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport financier trimestriel et le rapport de gestion trimestriel de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires non audités et aux notes y afférentes pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018 et aux plus récents états financiers consolidés audités de la société et aux notes y afférentes et au rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2019. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 6 novembre 2019. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com. Les auditeurs de la société n'ont pas procédé à l'examen du rapport financier intermédiaire pour le trimestre et le semestre clos le 30 septembre 2019.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société, ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et elle peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportent. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques présentés dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2019, disponible sur SEDAR.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changements à la législation, aux politiques administratives ou aux exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris en ce qui concerne nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payante offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »); notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société estime que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour l'analyse de sa rentabilité opérationnelle, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La comparaison avec les pairs est également facilitée étant donné que les sociétés ont rarement la même structure du capital et la même structure de financement. La société estime que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures importantes, car elles démontrent la rentabilité nette de ses activités principales. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles ajustés constituent une mesure importante pour l'évaluation de la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des charges non liées aux activités principales. Cette mesure démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. La société estime que la dette nette, le ratio dette nette/BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté pro forma sont des mesures importantes pour évaluer l'importance de la dette au regard de l'état de la situation financière de la société. Toutes ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs de notre rendement, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

SURVOL

Stingray est un chef de file des services musicaux et vidéo multiplateformes ainsi que des expériences numériques s'adressant aux câblodistributeurs, aux établissements commerciaux, aux fournisseurs de services par contournement, aux opérateurs de télécommunications mobiles, aux consommateurs, et plus encore. Ses services comprennent notamment des chaînes télévisées audio et 4K ultra-HD, plus de 100 stations de radio, des chaînes de télévision sur demande, des produits de karaoké, des solutions d'affichage numérique, des services de diffusion musicale pour espaces commerciaux et des applications musicales. Stingray offre ses services à 400 millions d'abonnés (ou d'utilisateurs) dans 156 pays et ses applications mobiles ont été téléchargées à plus de 140 millions de reprises. Le siège social de la société, qui regroupe plus de 1 200 employés à l'échelle mondiale, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Israël et en Australie, est situé à Montréal.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT¹⁾

Trimestre clos le 30 septembre 2019 (le « deuxième trimestre de 2020 » ou « T2 2020 »)

76,6 M\$ ▲ 120,7 % par rapport au T2 2019 Produits	33,5 M\$ ▲ 9,4 % par rapport au T2 2019 Produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises ²⁾	27,7 M\$ ▲ 142,1 % par rapport au T2 2019 BAIIA ajusté	18,8 M\$ ▲ 226,1 % par rapport au T2 2019 Flux de trésorerie disponibles ajustés
0,07 \$ ▲ 16,7 % par rapport au T2 2019 Dividende trimestriel par action	61,6 % % des produits générés par le secteur Diffusion et musique pour entreprises à l'échelle internationale ³⁾	5,2 M\$ ou 0,07 \$ par action ▲ 567,2 % par rapport au T2 2019 Bénéfice net	19,0 M\$ ▲ 237,8 % par rapport au T2 2019 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du deuxième trimestre clos le 30 septembre 2019

Comparaison avec le trimestre clos le 30 septembre 2018 (le « deuxième trimestre de 2019 » ou « T2 2019 ») :

- Les produits ont augmenté de 120,7 % pour atteindre 76,6 millions de dollars, comparativement à 34,7 millions de dollars.
- Les produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises²⁾ ont augmenté de 9,4 %, passant de 30,7 millions de dollars à 33,5 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ a progressé de 142,1 % pour s'établir à 27,7 millions de dollars, comparativement à 11,4 millions de dollars. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, le BAIIA ajusté¹⁾ se serait établi à 26,0 millions de dollars. Adoptée le 1^{er} avril 2019, la norme IFRS 16, *Contrats de location*, a entraîné une réduction de 1,6 million de dollars des coûts liés aux contrats de location simple pour le trimestre à l'étude. Se reporter à la section IFRS 16, *Contrats de location* à la rubrique *Nouvelle norme adoptée par la société* à la page 19.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ par secteur s'est chiffré à 15,2 millions de dollars ou 39,3 % des produits pour le secteur Diffusion et musique pour entreprises, à 13,7 millions de dollars ou 36,3 % des produits pour le secteur Radio et à (1,2) million de dollars pour le secteur Siège social.
- La marge du BAIIA ajusté¹⁾ s'est établie à 36,1 %, comparativement à 32,9 %, en partie lié à l'efficacité des opérations en raison de la taille de la société.
- Un bénéfice net de 5,2 millions de dollars (0,07 \$ par action) a été inscrit, comparativement à un bénéfice net de 0,8 million de dollars (0,01 \$ par action).
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ a atteint 12,0 millions de dollars (0,16 \$ par action), contre 6,7 millions de dollars (0,12 \$ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 237,8 % pour atteindre 19,0 millions de dollars, comparativement à 5,6 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ se sont chiffrés à 18,8 millions de dollars, ou 0,25 \$ par action, comparativement à 5,8 millions de dollars, ou 0,10 \$ par action, en hausse de 226,1 %.
- Ratio dette nette/BAIIA ajusté¹⁾ pro forma à 2,95x.
- 254 864 actions rachetées et annulées pour un total de 1,9 million de dollars.

Faits saillants des activités

- Le 6 novembre 2019, la société a déclaré un dividende de 0,07 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 13 décembre 2019 ou vers cette date aux porteurs d'actions inscrits au registre le 29 novembre 2019.
- Au début d'octobre 2019, la société a annoncé que son application de musique très bien cotée était désormais accessible à tous les Canadiens et Américains. Jusqu'ici réservée exclusivement aux abonnés de la télévision payante, l'application Stingray Musique propose une expérience d'écoute inégalée, tant de contenu local qu'international. L'application est accessible gratuitement, et sa version Premium est offerte en vertu d'un abonnement mensuel.
- Le 26 septembre 2019, Stingray Karaoke a été lancé dans les véhicules Tesla à l'échelle mondiale dans le cadre d'une importante mise à niveau du système d'exploitation. Aujourd'hui, tous les conducteurs de Tesla et leurs passagers peuvent choisir parmi des milliers de titres vidéo sans quitter leur siège, quelle que soit leur destination.
- Le 26 septembre 2019, la société a annoncé qu'elle s'était associée à Bell Média pour lancer AUDIO360^{MC}, une solution audio multiplateforme évoluée qui réunit les marques et les consommateurs grâce à la puissance du son. Par l'entremise de son offre inégalée, AUDIO360 connecte chaque semaine les marques à 22 millions d'auditeurs canadiens.
- Le 26 août 2019, la société a conclu une entente visant l'acquisition des actifs de CHOO-FM, station de radio de Drumheller, en Alberta.
- Le 6 août 2019, le conseil d'administration de la société a approuvé la mise en œuvre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités autorisant la société à racheter un maximum de 2 924 220 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « actions »), ce qui représente environ 5 % des actions émises et en circulation de ces catégories au 7 août 2019. La Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités le 14 août. La société peut racheter des actions par l'intermédiaire de la TSX et d'autres systèmes de négociation canadiens à compter du 16 août 2019 jusqu'au 15 août 2020. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire de l'avis d'intention auprès du secrétaire de la société.
- Le 6 août 2019, la société a déclaré un dividende trimestriel de 0,07 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple qui a été payé le 13 septembre 2019 aux actionnaires inscrits au registre en date du 31 août 2019.
- Le 5 août 2019, la société a annoncé qu'elle avait conclu une entente à long terme avec Rogers Communications en vue de renouveler leur relation d'affaires de longue date.
- Le 9 juillet 2019, la société a prorogé l'échéance de sa facilité renouvelable d'un an, laquelle est désormais assortie d'une nouvelle date d'échéance, soit le 25 octobre 2022. La société a réduit de 70,0 millions de dollars le montant autorisé maximal aux termes de la facilité renouvelable pour le ramener à 230,0 millions de dollars. La facilité à terme n'a subi aucune modification et le montant connexe disponible est toujours de 150,0 millions de dollars. Le barème des intérêts a également été réévalué en ce qui concerne la facilité renouvelable et la facilité à terme, ce qui réduira la charge d'intérêts future.

Notes :

- 1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 2 et 6. L'adoption de l'IFRS 16 a eu une incidence significative sur les états consolidés de la situation financière et les états consolidés du résultat global de la société, car la quasi-totalité des contrats de location ont été inscrits au bilan et assortis d'un passif correspondant, alors que les charges locatives ont été remplacées par l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, et une charge de désactualisation des intérêts imputée aux passifs a été comptabilisée.
- 2) Les produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement de la publicité, des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.
- 3) L'emploi de « à l'échelle internationale » signifie tous les territoires à l'exception du Canada.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois				6 mois			
	30 sept. 2019 T2 2020		30 sept. 2018 T2 2019		30 sept. 2019 Cumul 2020		30 sept. 2018 Cumul 2019	
	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits
Produits	76 573	100,0 %	34 692	100,0 %	157 010	100,0 %	69 148	100,0 %
Produits récurrents ¹⁾	33 528	43,8 %	30 651	88,4 %	67 510	43,0 %	61 447	88,9 %
Produits	76 573	100,0 %	34 692	100,0 %	157 010	100,0 %	69 148	100,0 %
Charges d'exploitation	49 953	65,2 %	24 139	69,6 %	100 254	63,8 %	47 958	69,3 %
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	10 343	13,5 %	6 529	18,8 %	20 655	13,1 %	12 285	17,8 %
Charges financières (produits financiers), montant net ²⁾	6 362	8,3 %	910	2,6 %	13 742	8,8 %	2 831	4,1 %
Variation de la juste valeur des placements	(188)	(0,2) %	436	1,3 %	145	0,1 %	(61)	(0,1) %
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 440	3,2 %	1 334	3,8 %	3 887	2,5 %	2 956	4,3 %
Bénéfice avant impôts	7 663	10,0 %	1 344	3,9 %	18 327	11,7 %	3 179	4,6 %
Impôts	2 479	3,2 %	567	1,6 %	3 960	2,5 %	1 056	1,5 %
Bénéfice net	5 184	6,8 %	777	2,3 %	14 367	9,2 %	2 123	3,1 %
BAIIA ajusté³⁾	27 671	36,1 %	11 429	32,9 %	58 836	37,5 %	22 608	32,7 %
Bénéfice net ajusté³⁾	11 981	15,6 %	6 708	19,3 %	27 802	17,7 %	12 606	18,2 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (chiffres retraités en raison d'un changement de méthode comptable – voir page 21)	18 952	24,8 %	5 610	16,2 %	45 250	28,8 %	12 822	18,5 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés³⁾	18 756	24,5 %	5 751	16,6 %	39 343	25,1 %	12 006	17,4 %
Dette nette³⁾	353 746	–	55 156	–	353 746	–	55 156	–
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma³⁾⁴⁾⁵⁾	2,95x	–	1,21x	–	2,95x	–	1,21x	–
Bénéfice net par action – de base et dilué	0,07	–	0,01	–	0,19	–	0,04	–
Bénéfice net ajusté par action – de base et dilué ³⁾	0,16	–	0,12	–	0,36	–	0,22	–
Produits par secteur								
Diffusion et musique pour entreprises	38 742	50,6 %	34 692	100,0 %	76 089	48,5 %	69 148	100,0 %
Radio	37 831	49,4 %	–	– %	80 921	51,5 %	–	– %
Produits	76 573	100,0 %	34 692	100,0 %	157 010	100,0 %	69 148	100,0 %
Produits par région								
Canada	52 723	68,9 %	14 222	41,0 %	108 830	69,3 %	27 863	40,3 %
États-Unis	9 035	11,8 %	8 069	23,3 %	18 176	11,6 %	16 254	23,5 %
Autres pays	14 815	19,3 %	12 401	35,7 %	30 004	19,1 %	25 031	36,2 %
Produits	76 573	100,0 %	34 692	100,0 %	157 010	100,0 %	69 148	100,0 %

Notes :

- 1) Les produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement de la publicité, des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.
- 2) Les intérêts payés durant le T2 2020 ont été de 4,5 millions de dollars (0,4 million de dollars au T2 2019).
- 3) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et, pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 6.
- 4) Au 30 septembre 2018 : le ratio dette nette/BAIIA ajusté correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs.
- 5) Au 30 septembre 2019 : le BAIIA ajusté pro forma est calculé selon le BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs de la société (108,5 millions de dollars) majoré du BAIIA ajusté sur une base proportionnelle pour les acquisitions réalisées à l'exercice 2019 pour les mois précédant les acquisitions qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats (8,2 millions de dollars, compte tenu de synergies de 2,3 millions de dollars). L'incidence de l'IFRS 16 sur le BAIIA ajusté, au montant de 3,3 millions de dollars, est également prise en compte dans le BAIIA ajusté pro forma. Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et, pour un rapprochement du BAIIA ajusté avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 6.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté et le bénéfice net ajusté.

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		6 mois	
	30 sept. 2019	30 sept. 2018	30 sept. 2019	30 sept. 2018
	T2 2020	T2 2019	Cumul 2020	Cumul 2019
Bénéfice net	5 184	777	14 367	2 123
Charges financières (produits financiers), montant net	6 362	910	13 742	2 831
Variation de la juste valeur des placements	(188)	436	145	(61)
Impôts	2 479	567	3 960	1 056
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 989	1 274	5 811	2 443
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 419	–	2 790	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	5 935	5 255	12 054	9 842
Rémunération fondée sur des actions	257	358	505	533
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	794	518	1 575	885
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 440	1 334	3 887	2 956
BAIIA ajusté	27 671	11 429	58 836	22 608
Charges financières (produits financiers), montant net	(6 362)	(910)	(13 742)	(2 831)
Impôts	(2 479)	(567)	(3 960)	(1 056)
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(2 989)	(1 274)	(5 811)	(2 443)
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	(1 419)	–	(2 790)	–
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux avantages tangibles exigés par le CRTC, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	(2 441)	(1 970)	(4 731)	(3 672)
Bénéfice net ajusté	11 981	6 708	27 802	12 606

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés.

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		6 mois	
	30 sept. 2019	30 sept. 2018	30 sept. 2019	30 sept. 2018
	T2 2020	T2 2019	Cumul 2020	Cumul 2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	18 952	5 610	45 250	12 822
<i>Ajouter/déduire :</i>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 459)	(1 488)	(3 072)	(3 716)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(292)	(1 383)	(811)	(1 730)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 559)	(1 390)	(3 082)	(2 595)
Intérêts payés	(4 493)	(424)	(9 473)	(860)
Remboursement d'obligations locatives	(1 303)	–	(2 398)	–
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	6 143	3 189	8 271	4 769
Perte non réalisée sur change	327	303	771	360
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 440	1 334	3 887	2 956
Flux de trésorerie disponibles ajustés	18 756	5 751	39 343	12 006

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette.

(en milliers de dollars canadiens)	30 septembre 2019	31 mars 2019	30 septembre 2018
Facilités de crédit	312 541	312 955	57 329
Dette subordonnée	49 589	49 539	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8 384)	(4 673)	(2 173)
Dette nette	353 746	357 821	55 156

RÉSULTATS FINANCIERS DES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2019 ET 2018

PERFORMANCE CONSOLIDÉE

Produits

Les produits se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	2019	2018	Variation (en %)	2019	2018	Variation (en %)
Produits par région						
Canada	52 723	14 222	270,7	108 830	27 863	290,6
États-Unis	9 035	8 069	12,0	18 176	16 254	11,8
Autres pays	14 815	12 401	19,5	30 004	25 031	19,9
Produits	76 573	34 692	120,7	157 010	69 148	127,1

Échelle mondiale

Les produits du deuxième trimestre de 2020 ont progressé de 41,9 millions de dollars, ou 120,7 %, pour atteindre 76,6 millions de dollars, en comparaison de 34,7 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2019. Cette hausse est principalement attribuable à l'acquisition de Newfoundland Capital Corporation Inc. (« NCC ») et de DJ Matic, conjuguée à la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande.

Les produits du cumul 2020 ont augmenté de 87,9 millions de dollars, ou 127,1 %, pour atteindre 157,0 millions de dollars, en comparaison de 69,1 millions de dollars pour le cumul 2019. L'augmentation s'explique essentiellement par l'acquisition de NCC, de DJ Matic et de Novrmedia, conjuguée à la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande, partiellement contrebalancées par un allongement du délai de commercialisation de nouvelles solutions de publicité et par la résiliation de certains contrats internationaux assortis de faibles marges.

Canada

Les produits générés au Canada ont augmenté de 38,6 millions de dollars, ou 270,7 %, pour s'établir à 52,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2020, contre 14,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019. Cette hausse traduit en grande partie l'acquisition de NCC et de Novrmedia.

Pour le cumul 2020, les produits générés au Canada ont augmenté de 80,9 millions de dollars, ou 290,6 %, pour se fixer à 108,8 millions de dollars, par rapport à 27,9 millions de dollars pour le cumul 2019. Cette augmentation découle principalement de l'acquisition de NCC et de Novrmedia, partiellement contrebalancée par un allongement du délai de commercialisation de nouvelles solutions de publicité.

États-Unis

Au deuxième trimestre de 2020, les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 0,9 million de dollars, ou 12,0 %, pour s'établir à 9,0 millions de dollars, comparativement à 8,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019. Pour le cumul 2020, les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 2,0 millions de dollars, ou 11,8 %, pour s'établir à 18,2 millions de dollars, par rapport à 16,2 millions de dollars pour le cumul 2019. Ces augmentations s'expliquent surtout par la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande.

Autres pays

Au deuxième trimestre de 2020, les produits générés dans les autres pays ont augmenté de 2,4 millions de dollars, ou 19,5 %, pour s'établir à 14,8 millions de dollars, par rapport à ceux de 12,4 millions de dollars inscrits au deuxième trimestre de 2019. Pour le cumul 2020, les produits générés dans les autres pays ont augmenté de 5,0 millions de dollars, ou 19,9 %, pour atteindre 30,0 millions de dollars, en regard de 25,0 millions de dollars pour le cumul 2019. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'acquisition de DJ Matic et à la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande, partiellement contrebalancées par la résiliation de certains contrats internationaux assortis de faibles marges.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation du deuxième trimestre de 2020 ont augmenté de 25,9 millions de dollars, ou 106,9 %, pour s'établir à 50,0 millions de dollars, contre 24,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019. Pour le cumul 2020, les charges d'exploitation ont augmenté de 52,3 millions de dollars, ou 109,0 %, pour s'établir à 100,3 millions de dollars, par rapport à 48,0 millions de dollars pour le cumul 2019. Ces augmentations découlent essentiellement des acquisitions de NCC et de DJ Matic, en partie contrebalancées par la diminution des coûts liés aux contrats de location simple en raison de l'adoption de l'IFRS 16.

BAIIA ajusté¹⁾

Au deuxième trimestre de 2020, le BAIIA ajusté s'est accru de 16,3 millions de dollars, ou 142,1 %, pour atteindre 27,7 millions de dollars, contre 11,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 36,1 %, contre 32,9 % au deuxième trimestre de 2019. L'augmentation du BAIIA ajusté s'explique d'abord et avant tout par l'acquisition de NCC et de DJ Matic, par la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande et par l'adoption de l'IFRS 16. La hausse de la marge du BAIIA ajusté est essentiellement attribuable à l'adoption de l'IFRS 16 et à la réduction des charges d'exploitation du secteur Diffusion et musique pour entreprises. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, le BAIIA ajusté se serait chiffré à 26,0 millions de dollars et la marge connexe se serait établie à 34,0 %.

Pour le cumul 2020, le BAIIA ajusté s'est accru de 36,2 millions de dollars, ou 160,2 %, pour se fixer à 58,8 millions de dollars, par rapport à 22,6 millions de dollars pour le cumul 2019. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 37,5 %, contre 32,7 % pour le cumul 2019. Cette augmentation s'explique d'abord et avant tout par l'acquisition de NCC, de DJ Matic et de Novrmedia, par la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande et par l'adoption de l'IFRS 16, facteurs neutralisés en partie par un allongement du délai de commercialisation de nouvelles solutions de publicité. L'augmentation de la marge du BAIIA ajusté découle essentiellement du nouveau secteur Radio, dont la marge du BAIIA ajusté est plus élevée au premier trimestre en raison du caractère saisonnier normal des activités, de l'adoption de l'IFRS 16 et de la réduction des charges d'exploitation du secteur Diffusion et musique pour entreprises. Compte non tenu de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, le BAIIA ajusté se serait chiffré à 55,7 millions de dollars et la marge se serait établie à 35,4 %.

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations

Au deuxième trimestre de 2020, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont augmenté de 3,8 millions de dollars, ou 58,4 %, pour se chiffrer à 10,3 millions de dollars, contre 6,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019. Pour le cumul 2020, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont augmenté de 8,4 millions de dollars, ou 68,1 %, pour s'établir à 20,7 millions de dollars, en regard de 12,3 millions de dollars pour le cumul 2019. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'acquisition de NCC et de DJ Matic ainsi qu'à l'adoption de l'IFRS 16, qui a donné lieu à une dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation de 1,4 million de dollars au deuxième trimestre de 2020 et de 2,8 millions de dollars pour le cumul 2020 comparativement à néant au deuxième trimestre de 2019 et pour le cumul 2019.

Charges financières (produits financiers), montant net

Au deuxième trimestre de 2020, le montant net des charges financières a été porté à 6,4 millions de dollars, par rapport à 0,9 million de dollars au deuxième trimestre de 2019. L'augmentation s'explique en grande partie par la hausse des charges d'intérêts qui a découlé des emprunts supplémentaires liés au financement de l'acquisition de NCC et des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés. L'accroissement de la charge de désactualisation des intérêts à l'égard des obligations locatives découlant de l'adoption de l'IFRS 16 a également contribué à hauteur de 0,4 million de dollars à l'augmentation du montant net des charges financières.

Pour le cumul 2020, le montant net des charges financières s'est accru de 10,9 millions de dollars, ou 385,4 %, pour atteindre 13,7 millions de dollars, par rapport à 2,8 millions de dollars pour le cumul 2019. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des charges d'intérêts qui a découlé des emprunts supplémentaires liés au financement de l'acquisition de NCC et des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés, ce qui a été atténué par la baisse de la variation négative de la juste valeur des contreparties conditionnelles. L'accroissement de la charge de désactualisation des intérêts à l'égard des obligations locatives découlant de l'adoption de l'IFRS 16 a également contribué à hauteur de 0,9 million de dollars à l'augmentation du montant net des charges financières.

Variation de la juste valeur des placements

Un profit lié à la juste valeur de 0,2 million de dollars a été comptabilisé au deuxième trimestre de 2020, comparativement à une perte de 0,4 million de dollars au deuxième trimestre de 2019. Une perte liée à la juste valeur de 0,1 million de dollars a été comptabilisée pour le cumul 2020, contre un profit de 0,1 million de dollars pour le cumul 2019. Ces variations ont trait à la conversion en dollars canadiens d'un placement libellé en dollars américains.

Note :

1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 2 et 6.

Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	2019	2018	Variation (en \$)	2019	2018	Variation (en \$)
Coûts d'acquisition	405	748	(343)	466	1 324	(858)
Frais juridiques	1 672	268	1 404	3 026	1 297	1 729
Charges de restructuration et autres charges	363	318	45	395	335	60
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 440	1 334	1 106	3 887	2 956	931

Impôts

Une charge d'impôts de 2,5 millions de dollars a été comptabilisée dans le résultat global au deuxième trimestre de 2020, en comparaison de 0,6 million de dollars au deuxième trimestre de 2019. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 32,3 % pour le deuxième trimestre de 2020, en comparaison de 42,2 % pour le deuxième trimestre de 2019. La diminution du taux d'impôt effectif au deuxième trimestre de 2020 s'explique d'abord et avant tout par l'importance relative des différences permanentes comparativement au bénéfice net avant impôts.

Pour le cumul 2020, la charge d'impôts s'est établie à 4,0 millions de dollars, par rapport à 1,1 million de dollars pour le cumul 2019. Le taux d'impôt effectif s'est fixé à 21,6 % pour le cumul 2020, alors qu'il s'était établi à 33,2 % pour le cumul 2019. La baisse du taux d'impôt effectif pour le cumul 2020 est principalement attribuable à l'importance relative des différences permanentes comparativement au bénéfice net avant impôts et à l'incidence d'une réduction du taux d'impôt au Canada.

Bénéfice net et bénéfice net par action

Au deuxième trimestre de 2020, le bénéfice net s'est établi à 5,2 millions de dollars (0,07 \$ par action), par rapport à 0,8 million de dollars (0,01 \$ par action) au deuxième trimestre de 2019. La hausse s'explique d'abord et avant tout par les meilleurs résultats d'exploitation, en partie contrebalancés par l'augmentation des charges d'intérêts, de la charge d'impôt sur le résultat, de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, ainsi que des frais juridiques.

Un bénéfice net de 14,4 millions de dollars (0,19 \$ par action) a été inscrit pour le cumul 2020, comparativement à 2,1 millions de dollars (0,04 \$ par action) pour le cumul 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des résultats d'exploitation, en partie contrebalancés par la hausse des charges d'intérêts, de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de la charge d'impôt sur le résultat, des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et des frais juridiques.

Bénéfice net ajusté¹⁾ et bénéfice net ajusté par action¹⁾

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 12,0 millions de dollars (0,16 \$ par action) au deuxième trimestre de 2020, comparativement à 6,7 millions de dollars (0,12 \$ par action) au deuxième trimestre de 2019. Pour le cumul 2020, le bénéfice net ajusté s'est établi à 27,8 millions de dollars (0,36 \$ par action), par rapport à 12,6 millions de dollars (0,22 \$ par action) pour le cumul 2019. Ces augmentations reflètent de meilleurs résultats d'exploitation, partiellement neutralisés par la hausse des charges d'intérêts, de l'impôt sur le résultat, de l'amortissement des immobilisations corporelles et des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Note :

1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 2 et 6.

RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

DIFFUSION ET MUSIQUE POUR ENTREPRISES

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	2019	2018	Variation (en %)	2019	2018	Variation (en %)
Produits	38 742	34 692	11,7	76 089	69 148	10,0
Charges d'exploitation	23 510	22 166	6,1	46 249	44 214	4,6
BAIIA ajusté ¹⁾	15 232	12 526	21,6	29 840	24 934	19,7
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	39,3 %	36,1 %	8,9	39,2 %	36,1 %	8,8

Produits

Au deuxième trimestre de 2020, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 4,1 millions de dollars, ou 11,7 %, pour s'établir à 38,8 millions de dollars, par rapport à 34,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019. Pour le cumul 2020, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 7,0 millions de dollars, ou 10,0 %, pour s'établir à 76,1 millions de dollars, par rapport à 69,1 millions de dollars pour le cumul 2019. Ces augmentations s'expliquent surtout par l'acquisition de DJ Matic et de Novramedia, conjuguée à la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande, partiellement contrebalancées par un allongement du délai de commercialisation de nouvelles solutions de publicité et par la résiliation de certains contrats internationaux assortis de faibles marges.

BAIIA ajusté¹⁾

Au deuxième trimestre de 2020, le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises a augmenté de 2,7 millions de dollars, ou 21,6 %, pour s'établir à 15,2 millions de dollars, comparativement à 12,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019. Cette augmentation s'explique surtout par la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande, par l'acquisition de DJ Matic et de Novramedia et par l'adoption de l'IFRS 16.

Pour le cumul 2020, le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises a augmenté de 4,9 millions de dollars, ou 19,7 %, pour s'établir à 29,8 millions de dollars, comparativement à 24,9 millions de dollars pour le cumul 2019. Cette augmentation s'explique surtout par la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande, par l'acquisition de DJ Matic et de Novramedia et par l'adoption de l'IFRS 16, facteurs neutralisés en partie par un allongement du délai de commercialisation de nouvelles solutions de publicité.

Note :

1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 2 et 6.

RADIO

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	2019	2018	Variation (en %)	2019	2018	Variation (en %)
Produits	37 831	–	–	80 921	–	–
Charges d'exploitation	24 116	–	–	49 379	–	–
BAIIA ajusté ¹⁾	13 715	–	–	31 542	–	–
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	36,3 %	– %	– %	39,0 %	– %	– %

Produits

Les produits du secteur Radio se sont élevés à 37,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2020 et à 80,9 millions de dollars pour le cumul 2020, ce qui reflète l'apport de l'acquisition de NCC.

Les revenus de la radio proviennent de la vente de temps d'antenne publicitaire, soumis aux fluctuations saisonnières de l'industrie canadienne de la radio. Par conséquent, les résultats du premier et du troisième trimestre ont tendance à être les plus élevés et ceux du deuxième et du quatrième trimestre, les plus faibles au cours d'un exercice.

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté du secteur Radio s'est établi à 13,7 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2020 et à 31,5 millions de dollars pour le cumul 2020, ce qui reflète l'apport de l'acquisition de NCC.

SIÈGE SOCIAL

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	2019	2018	Variation (en %)	2019	2018	Variation (en %)
Charges d'exploitation	2 327	1 973	17,9	4 626	3 744	23,6
<i>Ajustements :</i>						
Rémunération fondée sur des actions	(257)	(358)	(28,2)	(505)	(533)	(5,3)
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	(794)	(518)	53,3	(1 575)	(885)	78,0
BAIIA ajusté ¹⁾	(1 276)	(1 097)	16,3	(2 546)	(2 326)	9,5

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté du secteur Siège social reflète les charges d'exploitation du siège social, moins la rémunération fondée sur des actions et les charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées.

Note :

1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 2 et 6.

Résultats trimestriels

Les produits ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, passant de 35,1 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2018 à 76,6 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2020. Cette augmentation traduit principalement l'intégration fructueuse des acquisitions ainsi que la croissance interne, dont les nouveaux contrats conclus dans toutes les régions. La diminution des produits au quatrième trimestre de 2018 par rapport au troisième trimestre de 2018 est principalement attribuable à la baisse des produits non récurrents se rapportant à l'affichage numérique. Ces augmentations enregistrées au troisième trimestre de 2019 et au quatrième trimestre de 2019 découlent essentiellement de l'acquisition de NCC le 26 octobre 2018. Au troisième trimestre de 2019, les produits du secteur Siège social venaient des activités d'exploitation de l'hôtel acquis dans le cadre de l'acquisition de NCC et cédé au cours du même trimestre. L'augmentation enregistrée au premier trimestre de 2020 et la diminution enregistrée au deuxième trimestre de 2020 s'expliquent d'abord et avant tout par le caractère saisonnier normal des activités dans le secteur Radio.

Le BAIIA ajusté¹⁾ a progressé au cours des huit derniers trimestres, passant de 11,2 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2018 à 27,7 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2020. Cette hausse est principalement attribuable à l'intégration fructueuse des acquisitions et à la croissance interne, dont les nouveaux contrats. L'augmentation au troisième trimestre de 2019 est surtout attribuable à l'acquisition de NCC et aux autres acquisitions réalisées au cours des exercices 2019 et 2018, ainsi qu'à la croissance interne liée aux applications pour les services grand public et aux services de vidéo sur demande. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2019 découle essentiellement du caractère saisonnier normal des activités du secteur Radio et de la contrepassation de certaines charges à payer, ce qui a contribué positivement au BAIIA ajusté¹⁾ du secteur Radio au troisième trimestre de 2019. La hausse au premier trimestre de 2020 et la baisse au deuxième trimestre de 2020 sont attribuables principalement au caractère saisonnier normal des activités dans le secteur Radio.

Le bénéfice net (la perte nette) a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant d'un bénéfice net de 0,7 million de dollars pour le troisième trimestre de l'exercice 2018 à un bénéfice net de 5,2 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020. Au quatrième trimestre de 2018, l'accroissement du bénéfice net tient principalement à la hausse du montant net des produits financiers et du recouvrement d'impôts. La diminution enregistrée au troisième trimestre de 2019 a trait essentiellement à la charge se rapportant aux avantages tangibles exigés par le CRTC découlant de l'acquisition de NCC, à la hausse des intérêts et à l'augmentation des coûts d'acquisition, partiellement contrebalancées par la progression des résultats d'exploitation. Au quatrième trimestre de 2019, l'augmentation enregistrée est attribuable principalement à l'absence d'une charge se rapportant aux avantages tangibles exigés par le CRTC, à la baisse des coûts d'acquisition et à la radiation du solde à payer sur une acquisition, ayant été partiellement neutralisées par la hausse des impôts sur le résultat et par la baisse des résultats d'exploitation. Au premier trimestre de 2020, l'augmentation s'explique principalement par la progression des résultats d'exploitation, la baisse des coûts d'acquisition et la diminution des pertes liées à l'évaluation du marché des instruments financiers dérivés, en partie neutralisées par l'absence de radiation du solde à payer sur une acquisition et la variation positive de la juste valeur des contreparties éventuelles. La diminution enregistrée au deuxième trimestre de 2020 est essentiellement attribuable à la baisse des résultats d'exploitation, à l'augmentation des impôts sur le résultat de même qu'à la hausse des coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges, facteurs annulés en partie par la baisse des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la variation positive de la juste valeur des contreparties conditionnelles et la diminution des charges d'intérêts.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois							
	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017
	Exercice 2020	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2018
Produits par secteur								
Diffusion et musique pour entreprises	38 742	37 347	38 718	38 875	34 692	34 456	34 223	35 099
Radio	37 831	43 090	34 012	31 215	–	–	–	–
Siège social	–	–	–	682	–	–	–	–
Total des produits	76 573	80 437	72 730	70 772	34 692	34 456	34 223	35 099
Produits par région								
Canada	52 723	56 107	47 318	46 738	14 222	13 641	13 658	16 219
États-Unis	9 035	9 141	9 351	8 834	8 069	8 185	8 331	7 037
Autres pays	14 815	15 189	16 061	15 200	12 401	12 630	12 234	11 843
Total des produits	76 573	80 437	72 730	70 772	34 692	34 456	34 223	35 099
BAIIA ajusté¹⁾	27 671	31 165	22 407	27 219	11 429	11 179	11 752	11 151
Bénéfice net (perte nette)	5 184	9 183	3 942	(18 053)	777	1 346	4 674	737
Bénéfice net (perte nette) par action – de base et dilué(e)	0,07	0,12	0,06	(0,26)	0,01	0,02	0,08	0,01
Bénéfice net ajusté¹⁾	11 981	15 821	12 534	12 396	6 708	5 898	9 732	6 016
Bénéfice net ajusté par action – de base et dilué ¹⁾	0,16	0,21	0,18	0,18	0,12	0,10	0,17	0,11
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (chiffres retraités – voir page 21)	18 952	26 298	18 072	13 809	5 610	7 212	11 054	6 739
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	18 756	20 587	9 845	16 983	5 751	6 255	9 235	7 720
Dividende trimestriel	0,070	0,070	0,065	0,065	0,060	0,060	0,055	0,055

Note :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et, pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 6.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017
	Exercice 2020	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2017
Bénéfice net (perte nette)	5 184	9 183	3 942	(18 053)	777	1 346	4 674	737
Charges financières (produits financiers), montant net	6 362	7 380	2 259	7 208	910	1 921	(378)	1 746
Variation de la juste valeur des placements	(188)	333	336	(840)	436	(497)	(421)	(110)
Impôts	2 479	1 481	1 833	(6 117)	567	489	(385)	849
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 989	2 822	2 791	2 469	1 274	1 169	1 019	704
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	1 419	1 371	–	–	–	–	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	5 935	6 119	7 187	6 401	5 255	4 587	4 594	4 582
Rémunération fondée sur des actions	257	248	297	263	358	175	473	346
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	794	781	630	(147)	518	367	780	422
Avantages tangibles exigés par le CRTC	–	–	–	25 306	–	–	–	–
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 440	1 447	3 132	10 729	1 334	1 622	1 396	1 875
BAIIA ajusté	27 671	31 165	22 407	27 219	11 429	11 179	11 752	11 151
Charges financières (produits financiers), montant net	(6 362)	(7 380)	(2 259)	(7 208)	(910)	(1 921)	378	(1 746)
Impôts	(2 479)	(1 481)	(1 833)	6 117	(567)	(489)	385	(849)
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	(2 989)	(2 822)	(2 791)	(2 469)	(1 274)	(1 169)	(1 019)	(704)
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	(1 419)	(1 371)	–	–	–	–	–	–
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux avantages tangibles exigés par le CRTC, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	(2 441)	(2 290)	(2 990)	(11 263)	(1 970)	(1 702)	(1 764)	(1 836)
Bénéfice net ajusté	11 981	15 821	12 534	12 396	6 708	5 898	9 732	6 016

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017
	Exercice 2020	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (chiffres retraités – voir page 21)	18 952	26 298	18 072	13 809	5 610	7 212	11 054	6 739
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 459)	(1 613)	(1 935)	(1 972)	(1 488)	(2 228)	(846)	(2 188)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(292)	(519)	(669)	(1 272)	(1 383)	(347)	(406)	(593)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 559)	(1 523)	(1 742)	(1 827)	(1 390)	(1 205)	(1 166)	(847)
Intérêts payés	(4 493)	(4 980)	(4 441)	(4 649)	(424)	(436)	(379)	(150)
Remboursement d'obligations locatives	(1 303)	(1 095)	–	–	–	–	–	–
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	6 143	2 127	(1 890)	1 180	3 189	1 580	1 413	3 186
Perte (gain) non réalisée sur change	327	445	(682)	985	303	57	(1 831)	(302)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 440	1 447	3 132	10 729	1 334	1 622	1 396	1 875
Flux de trésorerie disponibles ajustés	18 756	20 587	9 845	16 983	5 751	6 255	9 235	7 720

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2019 ET 2018

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		6 mois	
	2019	2018	2019	2018
Activités d'exploitation (chiffres retraités – voir page 21)	18 952	5 610	45 250	12 822
Activités de financement (chiffres retraités – voir page 21)	(12 724)	1 996	(33 424)	3 526
Activités d'investissement	(4 460)	(9 757)	(8 115)	(17 537)
Variation nette de la trésorerie	1 768	(2 151)	3 711	(1 189)
Trésorerie – à l'ouverture de la période	6 616	4 324	4 673	3 362
Trésorerie – à la clôture de la période	8 384	2 173	8 384	2 173
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	18 756	5 751	39 343	12 006

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 19,0 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2020, en comparaison de 5,6 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2019. Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 45,3 millions de dollars pour le cumul 2020, en comparaison de 12,8 millions de dollars pour le cumul 2019. Ces augmentations s'expliquent avant tout par l'acquisition de NCC, la progression des résultats d'exploitation et la baisse des impôts sur le résultat payés. Au cours de la période, la société a changé sa méthode comptable à l'égard de la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie. La société présente désormais les intérêts payés dans les activités de financement. Avant de ce changement de méthode, la société présentait les intérêts dans les activités d'exploitation. Il y a lieu de se reporter à la page 21 pour un complément d'information.

Activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 12,7 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2020, comparativement à des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 2,0 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2019. La variation nette est essentiellement attribuable à l'augmentation des remboursements sur les autres passifs et des intérêts payés, au versement d'un dividende et aux actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 33,4 millions de dollars pour le cumul 2020, comparativement à des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 3,5 millions de dollars pour le cumul 2019. La variation nette se rapporte avant tout à la diminution des emprunts, à la hausse des intérêts payés, aux versements de dividendes, aux remboursements moindres sur les autres passifs et aux actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 4,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2020, comparativement à 9,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019. Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 8,1 millions de dollars pour le cumul 2020, comparativement à 17,5 millions de dollars pour le cumul 2019. Les variations nettes découlent surtout du nombre moins élevé d'acquisitions d'entreprises et d'actifs comparativement au deuxième trimestre de 2019 et au cumul 2019.

Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾

Au deuxième trimestre de 2020, les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés se sont élevés à 18,8 millions de dollars, comparativement à 5,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019. Les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés pour le cumul 2020 se sont élevés à 39,3 millions de dollars, comparativement à 12,0 millions de dollars pour le cumul 2019. Ces hausses sont principalement attribuables à l'acquisition de NCC, à la progression des résultats d'exploitation, à la diminution des dépenses d'investissement et au recul des impôts sur le résultat payés, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des intérêts payés.

Note :

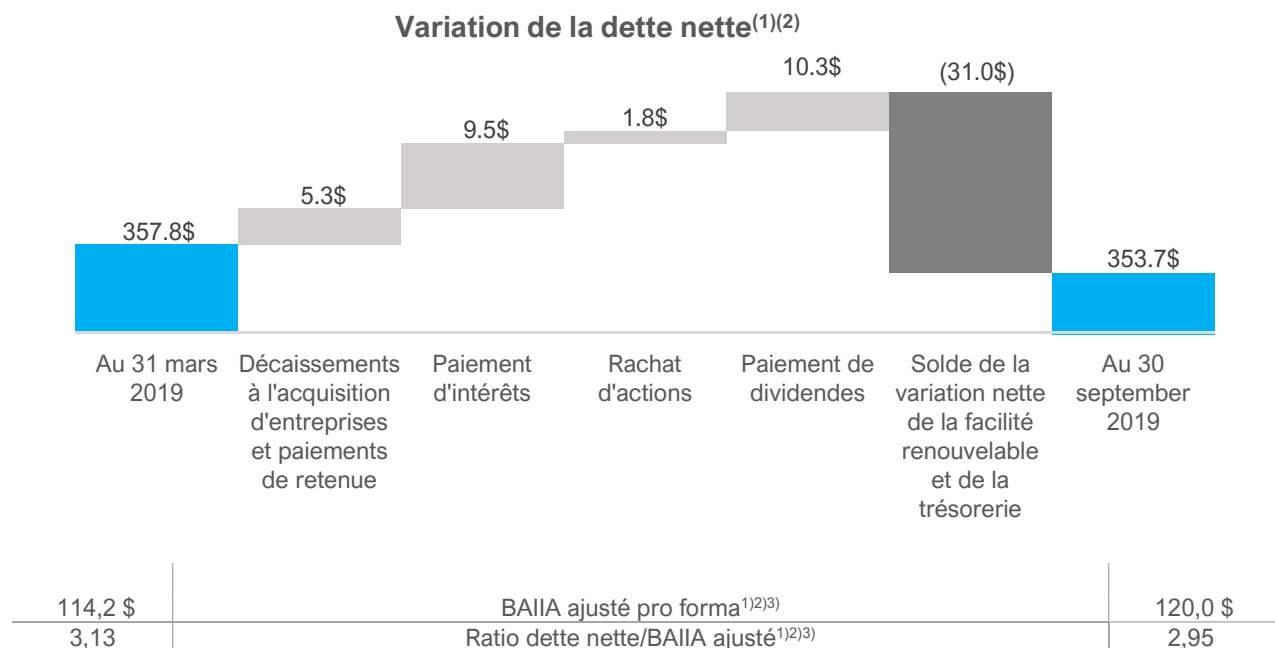
1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 2 et 6.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour le semestre clos le 30 septembre 2019 :

(en milliers de dollars canadiens)	30 sept. 2019	31 mars 2019	Variations	Principaux facteurs
Créances clients et autres débiteurs	71 814	68 844	2 970 ▲	Calendrier des paiements par les clients
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location	31 813	–	31 813 ▲	Comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location à la suite de l'adoption de l'IFRS 16
Immobilisations incorporelles	55 505	64 395	(8 890) ▼	Amortissement d'immobilisations corporelles
Licences de diffusion	272 910	271 710	1 200 ▲	Acquisition de CHOO-FM
Goodwill	329 011	331 332	(2 321) ▼	Variations des écarts de change
Créditeurs et charges à payer	60 952	61 956	(1 004) ▼	Calendrier des paiements aux fournisseurs
Obligations locatives	32 842	–	32 842 ▲	Comptabilisation des obligations locatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16
Autres passifs	51 478	60 185	(8 707) ▼	Paiements au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC et des contreparties conditionnelles
Facilité de crédit	312 541	312 955	(414) ▼	Se reporter au graphique ci-après

Le tableau qui suit résume l'incidence de la dette nette au cours du semestre clos le 30 septembre 2019, avec les ratios correspondants :



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.
- 3) Le BAlIA ajusté pro forma est calculé selon le BAlIA ajusté sur 12 mois consécutifs de la société (108,5 millions de dollars au T2 2020; 72,2 millions de dollars au T4 2019) majoré du BAlIA ajusté sur une base proportionnelle pour les acquisitions réalisées à l'exercice 2019 pour les mois précédant les acquisitions qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats (8,2 millions de dollars compte tenu de synergies de 2,3 millions de dollars au T1 2020; 42,0 millions de dollars compte tenu de synergies de 5,8 millions de dollars au T4 2019). L'incidence de l'IFRS 16 sur le BAlIA ajusté, d'un montant de 3,3 millions de dollars pour le T2 2020 (néant pour le T4 2019), est également prise en compte dans le BAlIA ajusté pro forma. Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et, pour un rapprochement du BAlIA ajusté avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 6.

Litiges opposant la société à Music Choice

Music Choice c. Stingray

Music Choice a déposé sa plainte initiale contre la société le 6 juin 2016, alléguant la violation de quatre brevets américains, soit les brevets américains 8,769,602 (le « brevet 602 »), 9,357,245 (le « brevet 245 »), 7,320,025 (le « brevet 025 ») et 9,351,045 (le « brevet 045 »). Le 12 août 2016, Music Choice a déposé sa première plainte modifiée, laquelle ajoutait un cinquième brevet américain, soit le brevet américain 9,414,121 (le « brevet 121 »). La société a déposé sa réponse à la plainte initiale (y compris ses demandes reconventionnelles) le 30 août 2016, faisant valoir, entre autres, des défenses et demandes reconventionnelles de non-violation et de non-recevabilité. Le 2 septembre 2016, Music Choice a déposé sa deuxième plainte modifiée, ajoutant Stingray Music USA, Inc. (« SMU ») à titre de défendeur, et la société et SMU ont déposé leurs réponses et demandes reconventionnelles les 23 septembre et 4 octobre 2016, respectivement. Depuis le début de l'affaire, les parties ont conjointement préparé et déposé auprès de la Cour une ordonnance de réglementation des rôles, une ordonnance préventive et une ordonnance visant l'information stockée électroniquement. Music Choice a par ailleurs déposé son argumentation quant à la violation des brevets le 12 septembre 2016, les parties ont échangé les renseignements initiaux, et la société a déposé son argumentation de non-recevabilité le 28 novembre 2016. Le 27 mars 2017, la société a déposé une requête de jugement sur les actes de procédures au motif que les brevets mentionnés ne sont pas recevables pour cause de manque de nouveauté et d'inventivité en vertu du titre 35, paragraphe 101, du US Code. Les parties ont échangé des argumentations modifiées quant à la violation des brevets et à la non-recevabilité le 28 avril 2017. De plus, le 14 novembre 2016, la société a déposé une réponse et des demandes reconventionnelles modifiées qui incluaient des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable fondée sur l'omission de David Del Beccaro (et des autres inventeurs) de présenter un produit offert par Music Choice Europe aux environs de 2001 au bureau des brevets et sur les fausses déclarations au bureau des brevets indiquant qu'ils sont les véritables inventeurs des brevets faisant l'objet du litige. Music Choice a présenté une requête visant le rejet des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable de la société, à laquelle la société s'est opposée le 4 janvier 2017. Le 3 mai 2017, le juge chargé de l'affaire a émis un rapport et une recommandation rejetant la requête et le 6 septembre 2017, le tribunal a adopté le rapport et rejeté la requête de Music Choice. Le 6 juillet 2017, le tribunal a émis une ordonnance de type Markman interprétant certains termes des brevets mentionnés. Le 14 septembre 2017, Music Choice a abandonné sa plainte relative à l'un des cinq brevets faisant l'objet du litige (le brevet 602). Le 17 octobre 2017, la société a déposé une demande d'ajournement de la date du procès et des autres échéances de la procédure, dans la mesure où le Patent Trial and Appeal Board (le « PTAB ») a amorcé des procédures de révision inter partes à l'égard de trois des quatre brevets faisant l'objet du litige (à savoir, les brevets 025, 045 et 245). Le 23 octobre 2017, la société a déposé une requête pour une révision inter partes à l'égard des réclamations 10 et 15 liées au brevet 245. Le 24 octobre 2017, Music Choice a demandé un jugement défavorable envers elle-même auprès du PTAB au titre des réclamations 1 à 9, 12 à 14 et 16 à 17 liées au brevet 245. Le 27 octobre 2017, le PTAB a commandé une révision inter partes à l'égard du quatrième brevet en litige (à savoir, le brevet 121), et le 30 octobre 2017, la société a déposé une requête pour suspension de procédures dans l'attente du résultat des révisions inter partes. Le 12 décembre 2017, le tribunal a accueilli la requête pour suspension de procédures de la société, suspendant le litige en attendant la résolution des procédures de révision inter partes et a rejeté sans préjudice la requête en jugement sur actes de procédures déposée par Stingray. Le 26 mars 2018, le PTAB a rejeté la demande de révision inter partes à l'égard des réclamations 10 et 15 liées au brevet 245. Le 26 avril 2018, le PTAB a rendu un jugement défavorable contre Music Choice au titre des réclamations 1 à 9, 12 à 14 et 16 à 17 liées au brevet 245 et a mis fin aux procédures. Le 19 juin 2018 et le 16 juillet 2018, le PTAB a tenu des auditions aux fins des procédures de révision inter partes amorcées. Le 20 septembre 2018, le PTAB a invalidé les réclamations 1, 3 et 4 liées au brevet 025 et a statué qu'il n'a pas été démontré que la réclamation 8 était non brevetable comme il était prévu selon la demande de brevet américain N° 2002/0078456 A1 (Hudson). Le 11 octobre 2018, le PTAB a invalidé les réclamations 1 à 4 et 6 à 9 du brevet 045 et a statué qu'il n'a pas été démontré que les réclamations 5 et 10 à 20 étaient non brevetables compte tenu de Hudson et du brevet américain N° 6,248,946 (Dwek). Le 17 octobre 2018, le PTAB a invalidé toutes les réclamations à l'égard du brevet 602. Le 24 octobre 2018, le PTAB a invalidé les réclamations 1, 6 et 10 à 12 du brevet 121 et a statué qu'il n'a pas été démontré que la réclamation 14 était non brevetable comme il était prévu selon le brevet américain N° 5,752,160. Puisque la réclamation 14 du brevet 121 n'est pas invoquée dans le litige, le brevet 121 n'est plus un enjeu dans le litige auprès de la cour de district. Le 21 novembre 2018, Stingray a déposé un avis de requête pour interjeter appel de la décision du PTAB statuant qu'il n'a pas été démontré que la réclamation 8 du brevet 025 était non brevetable comme il était prévu selon le brevet Hudson. Le 23 novembre 2018, les parties ont déposé un rapport de la situation conjoint avisant la cour de district du résultat des procédures et une motion conjointe proposant une ordonnance de réglementation des rôles. Le 26 novembre 2018, la Cour a levé la suspension et a rendu une ordonnance de réglementation des rôles modifiée. Le 12 décembre 2018, Stingray a déposé un avis de requête pour interjeter appel de la décision du PTAB statuant qu'il n'a pas été démontré que les réclamations 5 et 10 à 20 du brevet 045 étaient non brevetables compte tenu de Hudson et de Dwek. L'exposé relatif à l'appel visant le brevet 025 a été complété le 25 juin 2019 et celui relatif à l'appel visant le brevet 045, le 15 juillet 2019. L'audience relative aux deux appels de demande de révision inter partes est prévue pour le 2 décembre 2019. La communication préalable de la preuve supplémentaire et des expertises dans le litige auprès de la cour de district est terminée et l'exposé sur les requêtes dispositives et *Daubert* a pris fin le 15 août 2019. La conférence préalable est prévue pour le 12 novembre 2019 et le procès devrait s'amorcer le 9 décembre 2019.

Stingray c. Music Choice

SMU a déposé sa plainte le 30 août 2016, alléguant la concurrence déloyale aux termes de la Federal Lanham Act, la diffamation, la diffamation commerciale, la conduite délictuelle et la concurrence déloyale aux termes de la common law découlant d'une présentation fallacieuse de faits par Music Choice à l'égard de la nature, des caractéristiques et des qualités de Stingray Music et de ses biens et services aux clients actuels et potentiels de SMU, dans le but de nuire à la relation de SMU avec ses clients et à ses activités en général. Le 17 octobre 2016, Music Choice a déposé une demande de non-lieu en se fondant sur le fait que les plaintes de SMU sont forcloses. En réponse, le 3 novembre 2016, SMU a déposé une plainte modifiée, à la suite de quoi (le 7 décembre 2016), Music Choice a présenté une requête pour rejeter uniquement les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État. Music Choice a également présenté une requête pour transférer l'affaire à la Cour du district Est de la Pennsylvanie. Le 4 janvier 2017, SMU s'est opposée aux deux requêtes. Par ailleurs, SMU a présenté une requête afin de consolider l'affaire avec celle de Music Choice concernant la violation des brevets.

Le 16 mars 2017, la Cour a rejeté la requête de changement de lieu de procès de Music Choice et a accueilli la requête de consolidation présentée par SMU, ordonnant que cette poursuite soit consolidée pour toutes les questions préalables au procès avec la poursuite Music Choice c. Stingray. La requête de Music Choice de rejeter les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État demeure en instance. Le 30 mars 2017, Music Choice a déposé sa réponse à la plainte de SMU (sauf en ce qui concerne les prétentions quant aux lois en vigueur dans l'État, qui demeurent assujetties à sa requête en instance de rejet) et a fait valoir une demande reconventionnelle contre SMU et la société. La demande reconventionnelle de Music Choice allègue que les entités Stingray ont fait un usage abusif de données confidentielles de Music Choice en violation de différents accords de non-divulgaration. Ces accords de non-divulgaration ont résulté de discussions tenues entre les parties concernant l'acquisition éventuelle de Music Choice par la société. Les entités de la société ont déposé une réponse à la demande reconventionnelle le 28 avril 2017, niant les allégations et faisant valoir différentes défenses affirmatives, notamment que Music Choice avait agi de manière frauduleuse et de mauvaise foi en ce qui concerne les accords de non-divulgaration. La communication préalable de la preuve supplémentaire est terminée et le travail d'enquête des experts a commencé. L'audience devrait débiter le 19 août 2019. La communication préalable de la preuve supplémentaire et des expertises est terminée et l'exposé sur les requêtes dispositives et *Daubert* a pris fin le 15 août 2019. La conférence préalable est prévue pour le 12 novembre 2019 et le procès devrait s'amorcer le 9 décembre 2019.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

Entre le 2 mai 2017 et le 10 mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période de 2007 à 2016. La SOCAN et Ré:Sonne (ensemble, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcés contre cette défense, mais de l'avis des opposants, ils ont échoué à présenter des solutions de rechange attrayantes autres que le maintien du statu quo. Alors que les opposants et les sociétés de gestion collective attendent la décision de la Commission quant au montant des tarifs, au début de 2018, la Commission a publié une décision provisoire selon laquelle la répartition des paiements d'affiliation relatifs à la gamme de services de Stingray est raisonnable et appropriée et demandant aux parties de proposer des méthodes privilégiées pour la répartition. Les parties ont répondu à la demande de la Commission, les opposants ayant proposé une répartition fondée sur une approche par les coûts, selon des conseils d'experts indépendants. La Commission du droit d'auteur du Canada poursuit l'examen de la question et la société s'attend à ce qu'une décision soit rendue dans les 12 prochains mois environ, selon l'expérience passée et la complexité des procédures.

Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location de bureaux, les obligations financières prévues aux termes de sa convention de crédit, sa licence de diffusion et ses engagements relatifs aux redevances de droits d'auteur. Il n'y a eu aucun changement significatif à ces obligations depuis le 31 mars 2019.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel. Il n'y a eu aucun changement significatif à la nature ou à l'importance de ces transactions avec des parties liées depuis le 31 mars 2019.

Arrangements hors bilan

À l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} avril 2019, les engagements au titre des contrats de location simple présentés auparavant à la note 25 des états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2019 sont désormais en grande partie inscrits à l'état de la situation financière à titre d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives. Au 30 septembre 2019, le solde des obligations locatives pour les contrats de location simple connexes s'établissait à 32,8 millions de dollars.

La société n'a par conséquent aucun arrangement hors bilan, autre que des contrats de location simple assortis de durées d'au plus 12 mois et des contrats de location de faible valeur ou qui ne sont pas visés par l'IFRS 16, qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	5 novembre 2019	30 septembre 2019
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	57 511 347	57 670 095
Actions à droit de vote subalterne détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(43 841)	(40 696)
Actions à droit de vote subalterne variable	636 090	634 490
Actions à droit de vote multiple	17 941 498	17 941 498
	76 045 094	76 205 387
<i>Options sur actions en circulation</i>		
Options sur actions	2 183 795	2 509 890

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées aux fins d'émission. Au cours du semestre clos le 30 septembre 2019, 250 000 options ont été exercées, 16 584 options ont fait l'objet d'une renonciation et 672 374 options ont été attribuées à des employés admissibles, sous réserve de délais d'acquisition fondés sur le nombre d'années de service, soit de 4 ans.

Facteurs de risques financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires et le rapport de gestion intermédiaire ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2019. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risques depuis cette date.

Facteurs de risque

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque de la société, il y a lieu de se reporter à la rubrique *Facteurs de risque* de la notice annuelle de la société datée du 27 juin 2019. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Nouvelle norme adoptée par la société

IFRS 16, *Contrats de location*

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019, la société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses interprétations connexes. L'IFRS 16 établit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location dans le cadre duquel la plupart des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. La société a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la valeur actualisée des obligations locatives futures. L'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts à l'égard de l'obligation locative ont remplacé les charges locatives liées aux contrats de location simple. Cela s'applique aux contrats de location qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé moyennant une contrepartie, à moins que la société ne choisisse d'exclure les contrats de location à court terme (durée d'au plus 12 mois) et les contrats de location visant des actifs de faible valeur. La norme énonce également comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location.

Aux termes de l'IAS 17, *Contrats de location* et de l'interprétation IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, la méthode comptable de la société consistait à comptabiliser tous les contrats de location à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement, en fonction de la réalité de la transaction à la passation du contrat. La société classait tous les contrats de location à titre de contrats de location simple avant le 1^{er} avril 2019. Les paiements versés aux termes de contrats de location simple (déduction faite de tout avantage incitatif à la location de la part du bailleur) sont imputés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

La société a adopté l'IFRS 16 à l'aide de la méthode rétrospective modifiée, la date de première application étant le 1^{er} avril 2019. Aux termes de cette méthode, la norme est appliquée de façon rétrospective et les chiffres correspondants de l'exercice 2019 ne sont pas retraités. À la transition, en ce qui concerne les contrats classés à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17, les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, actualisés au taux d'emprunt marginal de la société au 1^{er} avril 2019. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont été évalués selon le montant correspondant à l'obligation locative, après ajustement pour tenir compte du montant des paiements de loyers payés d'avance ou à payer.

À la transition, la société a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à maintenir l'évaluation des transactions qui constituaient des contrats de location à la date de première application, conformément aux évaluations antérieures effectuées aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4. La société a appliqué la définition de contrat de location selon l'IFRS 16 aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} avril 2019. La société a également choisi les mesures de simplification qui suivent aux contrats de location classés auparavant à titre de contrats de location simple selon IAS 17 :

- application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1^{er} avril 2019;
- utilisation des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options d'achat, de prolongation ou de résiliation;
- exclusion des contrats de location dont le terme de la durée se situe dans les 12 mois suivant la date de première application.

Le texte qui suit décrit la méthode comptable qu'applique la société selon l'IFRS 16, *Contrats de location* :

À la date de passation d'un contrat, la société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société répartit la contrepartie prévue au contrat à chaque composante locative et composante non locative sur la base de leur prix distinct relatif. En revanche, pour les contrats de location visant des biens dont elle est le preneur, la société a décidé de ne pas séparer les composantes non locatives et elle comptabilisera les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location.

Actif au titre du droit d'utilisation

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus.

Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué périodiquement des charges d'amortissement et des pertes de valeur éventuelles et ajusté au titre de certaines réévaluations de l'obligation locative. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti pour refléter le modèle de consommation attendue des avantages économiques futurs, qui se fonde sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location selon le mode linéaire. La durée du contrat de location tient compte de l'option de renouvellement uniquement si la société est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 19 ans pour les immeubles et les tours, de 6 à 57 ans pour les terrains et de 1 à 5 ans pour les véhicules.

La société a décidé de ne pas comptabiliser d'actif au titre du droit d'utilisation ni d'obligation locative pour les contrats dont la durée totale est d'au plus 12 mois et les contrats visant des actifs de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Les paiements de loyers liés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la société de l'option de résiliation du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements de loyers, la société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est accru pour rendre compte du cumul des intérêts et diminué pour tenir compte des paiements de loyers effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée si survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyers fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

Jugement important utilisé dans la détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement

La société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement (p.ex., un changement de stratégie commerciale).

Incidence de l'adoption de l'IFRS 16, Contrats de location

Au 1^{er} avril 2019, la société a comptabilisé des obligations locatives de 34,0 millions de dollars et des actifs au titre de droits d'utilisation de 33,4 millions de dollars, déduction faite des incitatifs à la location différés et des paiements de loyers versés au plus tard à la date de début du contrat de location, sans incidence nette sur le déficit.

À l'évaluation des obligations locatives découlant des contrats de location classés antérieurement à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17, la société a actualisé les paiements de loyers futurs à l'aide de son taux d'emprunt marginal au 1^{er} avril 2019. Le taux moyen pondéré appliqué se chiffrait à 5,03 %.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des engagements de la société au titre de contrats de location simple au 31 mars 2019 et des obligations locatives comptabilisées à la première application de l'IFRS 16 au 1^{er} avril 2019 :

(en milliers de dollars canadiens)

Engagements au 31 mars 2019	39 162
Engagements non locatifs	(17 248)
Options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain	23 613
Engagements variables exclus des obligations locatives	(1 866)
Engagements visant des contrats à court terme et des actifs de faible valeur	(767)
Incidence de l'actualisation	(8 846)
Obligations locatives au 1^{er} avril 2019	34 048

Changement de méthode comptable

Au T1 2020, la société a changé sa méthode comptable à l'égard de la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie. La société présente désormais les intérêts payés dans les activités de financement. Avant de ce changement de méthode, la société présentait les intérêts dans les activités d'exploitation.

La société estime que cette nouvelle méthode est préférable, car elle fait correspondre plus étroitement les paiements d'intérêts avec l'affectation du produit tiré du financement, comme les acquisitions d'entreprises. De plus, les paiements d'intérêts ont augmenté du fait du financement de l'acquisition de NCC et de l'adoption de l'IFRS 16. Or, ces deux éléments ne sont pas liés aux activités d'exploitation.

Ce changement n'a pas eu de répercussion significative sur la période à l'étude ou les autres périodes visées par les présents états financiers consolidés, il a seulement eu une incidence sur la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Modifications comptables futures

Pour obtenir de l'information sur les modifications comptables futures, il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

La direction de la société, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière, a conçu le CIIF pour fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la conformité des états financiers destinés au public avec les IFRS et le cadre COSO 2013. Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de présenter dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Au cours du deuxième trimestre clos le 30 septembre 2019, aucun changement ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu.

L'évaluation et la conclusion de la direction concernant la conception et l'efficacité du CIIF de la société au 6 novembre 2019 ne tenait pas compte des contrôles et procédures liés aux activités de Newfoundland Capital Corporation Limited et de DJ Matic. En effet, la société s'est prévaluée de la disposition 3.3 (1)b) du Règlement 52-109, qui l'autorise à exclure ces acquisitions du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Événements postérieurs à la clôture

Dividende

Le 6 novembre 2019, la société a déclaré un dividende de 0,07 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 13 décembre 2019 ou vers cette date aux porteurs d'actions inscrits au registre le 29 novembre 2019.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site Web www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

États consolidés du résultat global

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Note	Trimestres		Semestres	
		30 septembre 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019	30 septembre 2018
(non audité)					
Produits	6	76 573 \$	34 692 \$	157 010 \$	69 148 \$
Charges d'exploitation		49 953	24 139	100 254	47 958
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations		10 343	6 529	20 655	12 285
Charges financières (produits financiers), montant net	7	6 362	910	13 742	2 831
Variation de la juste valeur des placements		(188)	436	145	(61)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	8	2 440	1 334	3 887	2 956
Bénéfice avant impôts		7 663	1 344	18 327	3 179
Impôts		2 479	567	3 960	1 056
Bénéfice net		5 184 \$	777 \$	14 367 \$	2 123 \$
Bénéfice net par action – de base		0,07	0,01	0,19	0,04
Bénéfice net par action – dilué		0,07	0,01	0,19	0,04
Nombre moyen pondéré d'actions – de base		76 384 577	56 347 905	76 322 909	56 331 846
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué		76 685 548	56 912 902	76 539 496	56 959 579
Résultat global					
Bénéfice net		5 184 \$	777 \$	14 367 \$	2 123 \$
Autres éléments du résultat global					
<i>Éléments pouvant être reclassés en résultat net</i>					
Écarts de change à la conversion des comptes des établissements à l'étranger		(266)	(2 308)	(2 069)	(4 287)
Total des autres éléments du résultat global		(266)	(2 308)	(2 069)	(4 287)
Résultat global total		4 918 \$	(1 531) \$	12 298 \$	(2 164) \$

Le bénéfice net est entièrement attribuable aux actionnaires.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés de la situation financière

30 septembre 2019 et 31 mars 2019

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Note	30 septembre 2019	31 mars 2019 Retraités (note 4)
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		8 384 \$	4 673 \$
Créances clients et autres débiteurs		71 814	68 844
Impôts à recevoir		1 079	972
Stocks		3 799	2 620
Autres actifs courants		7 298	9 033
		92 374	86 142
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	9	47 833	50 326
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location	9	31 813	—
Immobilisations incorporelles, exclusion faite des licences de diffusion	9	55 505	64 395
Licences de diffusion	9	272 910	271 710
Goodwill	9	329 011	331 332
Placements		18 618	18 738
Autres actifs non courants		3 104	1 367
Actifs d'impôt différé		8 857	10 672
Total des actifs		860 025 \$	834 682 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Facilité de crédit	10	15 000	14 086
Créditeurs et charges à payer		60 952	61 956
Dividende à verser		—	4 956
Produits différés		1 111	1 634
Obligations locatives courantes	11	4 935	—
Autres passifs courants	12	14 185	16 186
Impôts à payer		4 846	3 889
		101 029	102 707
Passifs non courants			
Facilité de crédit	10	297 541	298 869
Dette subordonnée		49 589	49 539
Obligations locatives	11	27 907	—
Autres passifs	12	37 293	43 999
Passifs d'impôt différé		52 810	52 033
Total des passifs		566 169	547 147
Capitaux propres			
Capital social	13	337 493	337 714
Surplus d'apport		4 386	4 344
Déficit		(44 748)	(53 317)
Cumul des autres éléments du résultat global		(3 275)	(1 206)
Total des capitaux propres		293 856	287 535
Événements postérieurs à la clôture (note 3)			
Total du passif et des capitaux propres		860 025 \$	834 682 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) Eric Boyko, administrateur

(signé) Pascal Tremblay, administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

Semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens,
sauf les nombres d'actions)
(non audité)

	Capital social				Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant	Surplus d'apport	Déficit		
Solde au 31 mars 2018	56 305 753	146 354 \$	3 825 \$	(21 936) \$	1 364 \$	129 607 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options	50 000	138	(70)	—	—	68
Dividendes	—	—	—	(4 909)	—	(4 909)
Frais d'émission d'actions	—	(7)	—	—	—	(7)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	472	—	—	472
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(10 010)	(92)	78	—	—	(14)
Bénéfice net	—	—	—	2 123	—	2 123
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(4 287)	(4 287)
Solde au 30 septembre 2018	56 345 743	146 393 \$	4 305 \$	(24 722) \$	(2 923) \$	123 053 \$
Solde au 31 mars 2019	76 237 903	337 714 \$	4 344 \$	(53 317) \$	(1 206) \$	287 535 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 13)	250 000	1 419	(555)	—	—	864
Dividendes (note 13)	—	—	—	(5 345)	—	(5 345)
Rachat et annulation d'actions (note 13)	(254 864)	(1 449)	—	(453)	—	(1 902)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	368	—	—	368
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (note 13)	(27 652)	(191)	229	—	—	38
Bénéfice net	—	—	—	14 367	—	14 367
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(2 069)	(2 069)
Solde au 30 septembre 2019	76 205 387	337 493 \$	4 386 \$	(44 748) \$	(3 275) \$	293 856 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Note	Trimestres		Semestres	
		30 septembre 2019	30 septembre 2018 Chiffres retraités (note 18)	30 septembre 2019	30 septembre 2018 Chiffres retraités (note 18)
Activités d'exploitation					
Bénéfice net		5 184 \$	777 \$	14 367 \$	2 123 \$
Ajustements visant ce qui suit :					
Amortissement, disposition et radiation d'immobilisations corporelles		2 989	1 274	5 811	2 443
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation		1 419	—	2 790	—
Amortissement d'immobilisations incorporelles		5 935	5 255	12 054	9 842
Rémunération fondée sur des actions et charges liées aux UAP et UAD		1 051	876	2 080	1 418
Charges d'intérêts et commissions d'attente	7	4 060	305	8 620	640
Pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché d'instruments financiers dérivés	7	595	—	1 780	—
Variation de la juste valeur des placements		(188)	436	145	(61)
Quote-part des résultats d'une coentreprise		2	156	(25)	144
Variation de la juste valeur de contreparties conditionnelles	7	244	66	268	1 375
Amortissement et charge de désactualisation des autres passifs	7	698	193	1 407	371
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives	7, 11	433	—	850	—
Charge d'impôt		2 479	567	3 960	1 056
Impôts reçus (payés)		194	(1 106)	(586)	(1 760)
		25 095	8 799	53 521	17 591
Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation					
	14	(6 143)	(3 189)	(8 271)	(4 769)
		18 952	5 610	45 250	12 822
Activités de financement					
Augmentation (diminution) de la facilité de crédit		8 161	9 448	(855)	18 702
Paiement de dividendes		(5 345)	(3 382)	(10 301)	(6 479)
Frais d'émission d'actions		—	—	—	(7)
Rachats d'actions		(1 786)	—	(1 786)	—
Produit de l'exercice d'options sur actions		469	12	864	68
Achat d'actions aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des employés		(100)	(50)	(197)	(92)
Intérêts payés		(4 493)	(424)	(9 473)	(860)
Remboursement d'obligations locatives		(1 303)	—	(2 398)	—
Remboursement d'autres passifs		(8 327)	(3 608)	(9 278)	(7 806)
		(12 724)	1 996	(33 424)	3 526
Activités d'investissement					
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise		(1 600)	(5 496)	(1 600)	(5 496)
Acquisition d'un placement		—	—	—	(900)
Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs		—	—	—	(3 100)
Cession d'actifs non essentiels		450	—	450	—
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 459)	(1 488)	(3 072)	(3 716)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne		(292)	(1 383)	(811)	(1 730)
Entrée d'immobilisations incorporelles développées en interne		(1 559)	(1 390)	(3 082)	(2 595)
		(4 460)	(9 757)	(8 115)	(17 537)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie					
		1 768	(2 151)	3 711	(1 189)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période					
		6 616	4 324	4 673	3 362
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période					
		8 384 \$	2 173 \$	8 384 \$	2 173 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Groupe Stingray Inc. (la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est domiciliée au Canada et son siège social est situé au 730, rue Wellington, Montréal (Québec), H3C 1T4. La société est un fournisseur de services musicaux multiplateformes. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de grande qualité sur différentes plateformes, y compris des stations de radio, des chaînes télé sur demande et des chaînes de télé numérique, par satellite ou par protocole Internet, ainsi que le Web, les appareils mobiles et les consoles de jeu. Une tranche des produits de la société découle de la vente de temps d'antenne publicitaire, laquelle fait l'objet de fluctuations saisonnières. Le quatrième trimestre de l'exercice (janvier à mars) est généralement une période caractérisée par une baisse des dépenses au détail. De ce fait, les produits et le bénéfice sont généralement plus faibles au cours de ce trimestre que pendant les trois autres.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Stingray Music USA Inc., Stingray Music Rights Management LLC, 2144286 Ontario Inc., 4445694 Canada Inc., Pay Audio Services Limited Partnership, Music Choice Europe Limited, Stingray Digital International Ltd., Stingray Europe B.V., Transmedia Communications SA, Think inside the box LLC (Nature Vision TV), SBA Music PTY Ltd, Stingray Music, S.A. de C.V., Novrmedia Inc., DJ Matic NV, ainsi que Stingray Radio Inc. (anciennement Newfoundland Capital Corporation Limited), ainsi que les filiales entièrement détenues de ces entités.

Les auditeurs de la société n'ont pas procédé à l'examen du rapport financier intermédiaire pour les périodes de trois et de six mois terminées le 30 septembre 2019.

2. PRINCIPAUX CHANGEMENTS ET FAITS SAILLANTS

Les événements et transactions indiqués ci-après ont particulièrement touché la situation financière et la performance consolidées intermédiaires de la société au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2019.

- Le 26 août 2019, la société a conclu une entente visant l'acquisition des actifs de CHOO-FM, station de radio de Drumheller, en Alberta, pour une contrepartie totale de 1 640 \$. L'entente a donné lieu à la comptabilisation d'immobilisations corporelles et de licences de diffusion (notes 4 et 9).
- Le 14 août 2019, la société a annoncé que la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé son programme de rachat d'actions, aux termes duquel la société est autorisée à racheter un maximum de 2 924 220 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « actions à droit de vote subalterne »), ce qui représente environ 5 % des 58 484 449 actions à droit de vote subalterne émises et en circulation au 7 août 2019. Se reporter à la note 13 pour obtenir de plus amples renseignements.
- Le 19 août 2019, la société a renégocié les taux d'intérêt fixes et les échéances de certains swaps de taux d'intérêt et conclu de nouveaux instruments financiers dérivés. Se reporter à la note 15 pour obtenir de plus amples renseignements.
- Le 9 juillet 2019, la société a prorogé l'échéance de sa facilité renouvelable de un an, laquelle est désormais assortie d'une nouvelle date d'échéance, soit le 25 octobre 2022. La société a réduit de 70 000 \$ le montant autorisé maximal aux termes de la facilité renouvelable pour le ramener à 230 000 \$. Le barème des intérêts a également été réévalué en ce qui concerne la facilité renouvelable et la facilité à terme, ce qui réduira la charge d'intérêts future (note 10).
- Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019, la société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses interprétations connexes. Au 1^{er} avril 2019, la société a comptabilisé des obligations locatives de 34 048 \$ et des actifs au titre de droits d'utilisation de 33 411 \$, déduction faite des incitatifs à la location différés et des paiements de loyers versés au plus tard à la date de début du contrat de location, sans incidence nette sur le déficit. Se reporter aux notes 9 et 11 pour obtenir de plus amples renseignements.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dividende

Le 6 novembre 2019, la société a déclaré un dividende de 0,07 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 13 décembre 2019 ou vers cette date aux porteurs d'actions inscrits au registre le 29 novembre 2019.

4. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Drumheller

Le 26 août 2019, la société a acquis les actifs de CHOO-FM, station de radio de Drumheller, en Alberta, auprès de Golden West Broadcasting Ltd, pour une contrepartie totale de 1 640 \$.

	Chiffres provisoires
Actifs acquis :	
Créances clients et autres débiteurs	70
Immobilisations corporelles	400
Licences de diffusion	1 200
	1 670
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	30
Actifs nets acquis à la juste valeur	1 640 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	1 600
Fonds de roulement à payer	40
	1 640 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

EXERCICE 2019

Newfoundland Capital Corporation

Le 26 octobre 2018, la société a acquis toutes les actions émises et en circulation pour une contrepartie totale de 484 252 \$, dont une tranche de 453 694 \$ a été versée en trésorerie, la tranche restante de 30 558 \$ ayant été réglée au moyen de l'émission de 3 887 826 actions à droit de vote subalterne de la société. NCC est un radiodiffuseur qui exploite des stations de radio dans l'ensemble du Canada. Suite à l'acquisition, un goodwill de 218 304 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

	Au 31 mars 2019	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	909 \$	— \$	909 \$
Créances clients et autres débiteurs	33 224	—	33 224
Autres actifs courants	1 768	—	1 768
Immobilisations corporelles	48 432	—	48 432
Licences de diffusion	268 670	1 155	269 825
Goodwill	219 138	(834)	218 304
Autres actifs non courants	1 325	—	1 325
Actifs d'impôt différé	2 045	—	2 045
	575 511	321	575 832
Passifs repris :			
Créditeurs et charges à payer	20 328	—	20 328
Impôts à payer	3 264	—	3 264
Autres passifs	10 712	—	10 712
Passifs d'impôt différé	56 955	321	57 276
	91 259	321	91 580
Actifs nets acquis à la juste valeur	484 252 \$	— \$	484 252 \$
Contrepartie donnée :			
Trésorerie	453 694	—	453 694
Capital social	30 558	—	30 558
	484 252 \$	— \$	484 252 \$

DJ-Matic

Le 12 octobre 2018, la société a acquis la totalité des actions en circulation de DJ-Matic, fournisseur européen de solutions médias en magasin aux entreprises, pour une contrepartie totale de 10 163 € (15 775 \$). L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 12 344 \$ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 1 088 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 7 473 € (11 118 \$) au cours des trois prochaines années, période qui prendra fin en octobre 2021, en fonction d'un ratio du BAIIA ajusté. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

	Au 31 mars 2019	Ajustements	Chiffres provisoires
Actifs acquis :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	543 \$	— \$	543 \$
Créances clients et autres débiteurs	1 088	—	1 088
Stocks	312	—	312
Immobilisations corporelles	589	—	589
Immobilisations incorporelles	9 951	(716)	9 235
Goodwill	12 339	5	12 344
	24 822	(711)	24 111
Passifs repris :			
Créditeurs et charges à payer	5 821	(416)	5 405
Produits différés	652	—	652
Autres passifs	—	416	416
Impôts à payer	30	—	30
Passifs d'impôt différé	2 544	(711)	1 833
	9 047	(711)	8 336
Actifs nets acquis à la juste valeur	15 775 \$	— \$	15 775 \$
Contrepartie donnée :			
Trésorerie	13 692	—	13 692
Contrepartie conditionnelle	2 083	—	2 083
	15 775 \$	— \$	15 775 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Novramedia

Le 1^{er} août 2018, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Novramedia Inc. (« Novramedia ») pour une contrepartie totale de 7 755 \$. Novramedia est un fournisseur canadien de solutions médias numériques. L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 3 431 \$ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 754 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 2 500 \$ au cours des 12 mois à venir si certaines cibles liées aux produits sont respectées. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

	Au 31 mars 2019	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 \$	— \$	4 \$
Créances clients et autres débiteurs	754	(17)	737
Stocks	863	(4)	859
Autres actifs courants	142	—	142
Immobilisations corporelles	50	—	50
Immobilisations incorporelles	5 827	—	5 827
Goodwill	3 431	29	3 460
	11 071	8	11 079
Passifs repris :			
Créditeurs et charges à payer	942	(10)	932
Produits différés	842	—	842
Passifs d'impôt différé	1 550	—	1 550
	3 334	(10)	3 324
Actifs nets acquis à la juste valeur	7 737 \$	18 \$	7 755 \$
Contrepartie donnée :			
Trésorerie	5 500	—	5 500
Fonds de roulement à recevoir	(171)	18	(153)
Contrepartie conditionnelle	2 408	—	2 408
	7 737 \$	18 \$	7 755 \$

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

SECTEURS D'EXPLOITATION

Les secteurs d'exploitation de la société sont regroupés en deux secteurs : *Diffusion et musique pour entreprises* et *Radio*. Les secteurs d'exploitation reflètent la manière dont la société gère ses activités, ses ressources et ses actifs ainsi que la manière dont elle évalue sa performance. Les résultats financiers des deux secteurs d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter aux secteurs et de l'évaluation de leur performance selon le BAIIA ajusté, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

Le BAIIA ajusté exclut du bénéfice avant impôts les charges suivantes : la rémunération fondée sur des actions, les charges liées aux UAP et aux UAD, les avantages tangibles exigés par le CRTC, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations, le montant net des charges financières (des produits financiers), la variation de la juste valeur des placements et les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges. Aucun produit intersectoriel n'a été comptabilisé pour les périodes.

Le secteur Diffusion et musique pour entreprises est spécialisé dans la diffusion de contenu musical et vidéo sur plusieurs plateformes et dans les solutions d'affichage numérique, et il tire ses produits des abonnements et des contrats.

Le secteur Radio exploite plusieurs stations de radio partout au pays et tire ses produits de la publicité.

Le secteur Siège social et éliminations est un secteur qui n'exerce pas d'activités d'exploitation et qui comprend les fonctions du siège social et les fonctions administratives qui fournissent du soutien et assurent la gouvernance des autres secteurs d'exploitation de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Les tableaux qui suivent présentent des données financières par secteur pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018.

	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		Chiffres consolidés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Trimestres								
Produits	38 742 \$	34 692 \$	37 831 \$	— \$	— \$	— \$	76 573 \$	34 692 \$
Charges d'exploitation (à l'exclusion de la rémunération fondée sur des actions et des charges liées aux UAP et aux UAD)	23 510	22 166	24 116	—	1 276	1 097	48 902	23 263
BALIA ajusté	15 232 \$	12 526 \$	13 715 \$	— \$	(1 276)	(1 097)	27 671	11 429
Rémunération fondée sur des actions					257	358	257	358
Charges liées aux UAP et UAD					794	518	794	518
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations					10 343	6 529	10 343	6 529
Charges financières (produits financiers), montant net					6 362	910	6 362	910
Variation de la juste valeur des placements					(188)	436	(188)	436
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges					2 440 \$	1 334 \$	2 440	1 334
Bénéfice avant impôts							7 663	1 344
Impôts							2 479	567
Bénéfice net							5 184 \$	777 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		Chiffres consolidés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Semestres								
Produits	76 089 \$	69 148 \$	80 921 \$	— \$	— \$	— \$	157 010 \$	69 148 \$
Charges d'exploitation (à l'exclusion de la rémunération fondée sur des actions et des charges liées aux UAP et aux UAD)	46 249	44 214	49 379	—	2 546	2 326	98 174	46 540
BAILA ajusté	29 840 \$	24 934 \$	31 542 \$	— \$	(2 546)	(2 326)	58 836	22 608
Rémunération fondée sur des actions					505	533	505	533
Charges liées aux UAP et UAD					1 575	885	1 575	885
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations					20 655	12 285	20 655	12 285
Charges financières (produits financiers), montant net					13 742	2 831	13 742	2 831
Variation de la juste valeur des placements					145	(61)	145	(61)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges					3 887 \$	2 956 \$	3 887	2 956
Bénéfice avant impôts							18 327	3 179
Impôts							3 960	1 056
Bénéfice net							14 367 \$	2 123 \$

	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		Chiffres consolidés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Total des actifs ¹⁾	246 194 \$	262 010 \$	613 831 \$	572 672 \$	— \$	— \$	860 025 \$	834 682 \$
Total des passifs ^{1), 2)}	76 292 \$	72 255 \$	122 968 \$	104 444 \$	366 909 \$	370 448 \$	566 169 \$	547 147 \$

¹⁾ Les chiffres comparatifs sont en date du 31 mars 2019.

²⁾ Le total des passifs inclut les passifs opérationnels, la facilité de crédit et la dette subordonnée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Semestres	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		Chiffres consolidés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 703 \$	4 503 \$	2 132 \$	— \$	— \$	— \$	3 835 \$	4 503 \$
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location	886 \$	— \$	383 \$	— \$	— \$	— \$	1 269 \$	— \$
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3 939 \$	19 483 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	3 939 \$	19 483 \$
Acquisition de licences de diffusion	— \$	— \$	1 200 \$	— \$	— \$	— \$	1 200 \$	— \$
Goodwill comptabilisé à l'acquisition d'entreprises	— \$	3 431 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	3 431 \$

L'acquisition d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles, de licences de diffusion et de goodwill, comprend les actifs acquis par voie d'acquisitions d'entreprises, qu'ils aient été payés ou non.

Les actifs non courants de la société sont situés au Canada dans une proportion d'environ 79 %.

6. PRODUITS

VENTILATION DES PRODUITS

Le tableau suivant présente une ventilation des produits par secteur à présenter, plus précisément par région et par produit offert :

Trimestres	Secteurs à présenter						2019	2018
	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social			
Par région								
Canada	14 892 \$	14 222 \$	37 831 \$	— \$	— \$	— \$	52 723 \$	14 222 \$
États-Unis	9 035	8 069	—	—	—	—	9 035	8 069
Autres pays	14 815	12 401	—	—	—	—	14 815	12 401
	38 742	34 692	37 831	—	—	—	76 573	34 692
Par produit								
Abonnements ¹⁾	32 178	30 356	—	—	—	—	32 178	30 356
Solutions médias ²⁾	6 369	4 325	—	—	—	—	6 369	4 325
Publicité ³⁾	195	11	37 831	—	—	—	38 026	11
	38 742 \$	34 692 \$	37 831 \$	— \$	— \$	— \$	76 573 \$	34 692 \$

¹⁾ Comptabilisé généralement au fil du temps.

²⁾ Environ 50 % des produits sont comptabilisés au fil du temps et 50 %, à un moment précis.

³⁾ Comptabilisé généralement à un moment précis.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Semestres	Secteurs à présenter						2019	2018
	2019	2018	2019	2018	2019	2018		
	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social		Total des produits	
Par région								
Canada	27 909 \$	27 863 \$	80 921 \$	— \$	— \$	— \$	108 830 \$	27 863 \$
États-Unis	18 176	16 254	—	—	—	—	18 176	16 254
Autres pays	30 004	25 031	—	—	—	—	30 004	25 031
	76 089	69 148	80 921	—	—	—	157 010	69 148
Par produit								
Abonnements ¹⁾	64 953	61 336	—	—	—	—	64 953	61 336
Solutions médias ²⁾	10 671	7 801	—	—	—	—	10 671	7 801
Publicité ³⁾	465	11	80 921	—	—	—	81 386	11
	76 089 \$	69 148 \$	80 921 \$	— \$	— \$	— \$	157 010 \$	69 148 \$

¹⁾ Comptabilisé généralement au fil du temps.

²⁾ Environ 50 % des produits sont comptabilisés au fil du temps et 50 %, à un moment précis.

³⁾ Comptabilisé généralement à un moment précis.

7. CHARGES FINANCIÈRES (PRODUITS FINANCIERS), MONTANT NET

	Trimestres		Semestres	
	30 septembre 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Charges d'intérêts et commissions d'attente	4 060 \$	305 \$	8 620 \$	640 \$
Pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés	595	—	1 780	—
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	244	66	268	1 375
Amortissement et charge de désactualisation des autres passifs	698	193	1 407	371
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives	433	—	850	—
Perte de change	332	346	817	445
	6 362 \$	910 \$	13 742 \$	2 831 \$

8. COÛTS D'ACQUISITION, FRAIS JURIDIQUES, CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES

	Trimestres		Semestres	
	30 septembre 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Coûts d'acquisition	405 \$	748 \$	466 \$	1 324 \$
Frais juridiques	1 672	268	3 026	1 297
Charges de restructuration et autres charges	363	318	395	335
	2 440 \$	1 334 \$	3 887 \$	2 956 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION À L'ÉGARD DES CONTRATS DE LOCATION, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, LICENCES DE DIFFUSION ET GOODWILL

	Immobilisations corporelles	Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location	Immobilisations incorporelles	Licences de diffusion	Goodwill
Exercice clos le 31 mars 2019					
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	11 135 \$	— \$	54 355 \$	— \$	98 467 \$
Entrées	9 217	—	10 216	—	—
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	49 747	—	15 062	271 710	234 208
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	—	—	9 100	—	—
Cessions et radiations	(12 097)	—	—	—	—
Amortissement d'immobilisations corporelles	(7 455)	—	—	—	—
Amortissement d'immobilisations incorporelles	—	—	(23 430)	—	—
Écarts de change	(221)	—	(908)	—	(1 343)
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	50 326 \$	— \$	64 395 \$	271 710 \$	331 332 \$
Semestre clos le 30 septembre 2019					
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	50 326 \$	— \$	64 395 \$	271 710 \$	331 332 \$
Entrées attribuables à l'adoption de l'IFRS 16	—	33 411	—	—	—
Entrées	3 435	1 269	3 939	—	—
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	400	—	—	1 200	—
Cessions et radiations	(828)	—	—	—	—
Amortissement d'immobilisations corporelles	(5 427)	—	—	—	—
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location	—	(2 790)	—	—	—
Amortissement d'immobilisations incorporelles	—	—	(12 054)	—	—
Écarts de change	(73)	(77)	(775)	—	(2 321)
Valeur comptable nette au 30 septembre 2019	47 833 \$	31 813 \$	55 505 \$	272 910 \$	329 011 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

10. FACILITÉ DE CRÉDIT

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la facilité de crédit au 30 septembre 2019 :

	Crédit total disponible	Capital emprunté	Lettres de crédit	Crédit net disponible
Facilités de crédit engagées				
Facilité renouvelable	230 000 \$	175 778 \$	750 \$	53 472 \$
Facilité à terme	150 000	138 750	—	—
Total – facilités de crédit engagées	380 000 \$	314 528 \$	750 \$	53 472 \$
Moins : coûts de financement différés non amortis		(1 987)		
Solde à la clôture de la période		312 541		
Partie courante		15 000 \$		
Partie non courante		297 541 \$		

Le 9 juillet 2019, la société a prorogé l'échéance de sa facilité renouvelable d'un an, laquelle est désormais assortie d'une nouvelle date d'échéance, soit le 25 octobre 2022. La société a réduit de 70 000 \$ le montant autorisé maximal aux termes de la facilité renouvelable pour le ramener à 230 000 \$. Le barème des intérêts a également été réévalué en ce qui concerne la facilité renouvelable et la facilité à terme, ce qui réduira la charge d'intérêts future.

La société doit effectuer des remboursements de capital trimestriels consécutifs sur sa facilité à terme correspondant à 2,50 % du montant prélevé. En outre, la société doit également effectuer un remboursement de capital annuel équivalant à 50 % des flux de trésorerie excédentaires, définis dans la convention de facilité de crédit, si une certaine cible exigée par les clauses restrictives n'est pas atteinte. Cette clause financière restrictive était respectée au 30 septembre 2019. Le solde restant sera exigible à la date d'échéance. La société doit effectuer les remboursements de capital minimums sur la facilité à terme comme suit :

	Remboursements de capital
2020	15 000 \$
2021	15 000
2022	108 250
	138 750 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

11. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau qui suit présente la variation sommaire des obligations locatives de la société pour le trimestre et le semestre clos le 30 septembre 2019 :

	Trimestres	Semestres
Obligations locatives à l'ouverture de la période	33 852 \$	— \$
Entrées attribuables à l'adoption de l'IFRS 16	—	34 048
Entrées	110	1 044
Paieement des obligations locatives, y compris l'intérêt connexe	(1 511)	(3 024)
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives	433	850
Écarts de change	(42)	(76)
Obligations locatives à la clôture de la période	32 842 \$	32 842 \$

Le tableau qui suit présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés relativement aux obligations locatives de la société au 30 septembre 2019:

Moins de un an	6 218
De un an à cinq ans	18 989
Plus de cinq ans	16 100
Total des obligations locatives non actualisées au 30 septembre 2019	41 307
Obligations locatives incluses dans les états consolidés intermédiaires de la situation financière au 30 septembre 2019	32 842
Partie courante	4 935
Partie non courante	27 907

12. AUTRES PASSIFS

	Note	30 septembre 2019	31 mars 2019
Avantages tangibles exigés par le CRTC		26 377 \$	31 797 \$
Contrepartie conditionnelle		9 071	12 430
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises		2 944	3 359
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite		6 378	6 673
Instruments financiers dérivés	15	4 778	2 998
Autres		1 930	2 928
		51 478	60 185
Partie courante		(14 185)	(16 186)
		37 293 \$	43 999 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

13. CAPITAL SOCIAL

Autorisé :

- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne variable avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple (10 voix par action) avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions spéciales avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries, sans participation, sans valeur nominale.

Émis et en circulation :

Le tableau suivant présente les variations dans le capital social.

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Exercice clos le 31 mars 2019		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable		
Au 31 mars 2018	40 011 468	145 238 \$
Conversion de reçus de souscription émis dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme	7 981 000	83 002
Conversion de reçus de souscription émis dans le cadre d'un placement privé	3 846 100	39 999
Composante capitaux propres du prix d'achat de NCC	3 887 826	30 558
Placement privé	2 429 544	25 000
Exercice d'options sur actions	147 500	618
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(7 033)	(28)
Frais d'émission d'actions, déduction faite d'impôts de 1 780 \$	—	(4 899)
Au 31 mars 2019	58 296 405	319 488 \$
Actions à droit de vote multiple		
Au 31 mars 2018	16 294 285	1 116
Conversion de reçus de souscription émis lors de l'exercice de droits de souscription	1 452 850	15 110
Émission d'actions	194 363	2 000
Au 31 mars 2019	17 941 498	18 226
	76 237 903	337 714 \$

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Semestre clos le 30 septembre 2019		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable		
Au 31 mars 2019	58 296 405	319 488 \$
Exercice d'options sur actions	250 000	1 419
Rachetées par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions et annulées	(254 864)	(1 449)
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(27 652)	(191)
Au 30 septembre 2019	58 263 889	319 267

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Actions à droit de vote multiple

Au 31 mars 2019 et au 30 septembre 2019	17 941 498	18 226
	76 205 387	337 493 \$

Transactions pour le semestre clos le 30 septembre 2019

Au cours de la période, 250 000 options sur actions ont été exercées et, par conséquent, la société a émis 250 000 actions à droit de vote subalterne. Le produit s'est établi à 864 \$. Un surplus d'apport de 555 \$ au titre de ces options sur actions a été viré au solde du compte des actions à droit de vote subalterne.

Le 6 août 2019, la société a déclaré un dividende de 0,07 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable, par action à droit de vote multiple et par reçu de souscription. Ce dividende de 5 345 \$ a été versé le 13 septembre 2019.

Le 15 juin 2019, la société a versé un dividende de 4 956 \$. Le dividende a été déclaré le 29 mars 2019 et figure donc à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019.

Programme de rachat d'actions

Le 14 août 2019, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, qui est entré en vigueur le 16 août 2019. Ce programme autorise la société à racheter un maximum de 2 924 220 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « actions à droit de vote subalterne »), ce qui représente environ 5 % des 58 484 449 actions à droit de vote subalterne émises et en circulation au 7 août 2019. Conformément aux exigences de la TSX, la société a le droit de racheter, au cours d'un jour de bourse donné, un maximum de 16 004 actions à droit de vote subalterne, ce qui représente 25 % du volume d'opérations quotidien moyen net sur ces actions pour la période de six mois précédant le 1^{er} août 2019. Ces rachats réduiront le nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation, ce qui entraînera une augmentation proportionnelle de la participation de tous les actionnaires restants de la société. Toutes les actions rachetées en vertu du programme seront annulées dès leur rachat. La période de rachat d'actions se terminera au plus tard le 15 août 2020.

Le tableau suivant présente le sommaire des rachats d'actions de la société au cours du semestre clos le 30 septembre 2019 :

Actions à droit de vote subalterne rachetées aux fins d'annulation (<i>unités</i>)	254 864
Cours moyen de l'action	7,4629 \$
Coût total	1 902 \$
Rachat donnant lieu à une diminution de ce qui suit :	
Capital social	1 449 \$
Résultats non distribués ¹⁾	453 \$

¹⁾ Excédent du prix de rachat net sur la valeur comptable moyenne des actions à droit de vote subalterne.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

14. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Trimestres		Semestres	
	30 septembre 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Créances clients et autres débiteurs	3 265 \$	2 899 \$	(2 381) \$	1 797 \$
Stocks	(1 428)	65	(1 138)	(315)
Autres actifs courants	1 615	(1 733)	1 869	(1 894)
Autres actifs non courants	(1 533)	25	(1 737)	54
Créditeurs et charges à payer	(6 866)	(3 918)	(1 988)	(2 735)
Produits différés	(479)	(293)	(552)	(471)
Impôts à payer	(310)	(100)	(587)	(247)
Autres passifs	(408)	(134)	(1 757)	(958)
	(6 144) \$	(3 189) \$	(8 271) \$	(4 769) \$

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2019. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risques depuis cette date.

JUSTE VALEUR

La société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des autres passifs courants, exclusion faite de la contrepartie conditionnelle, représentait une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. C'est pourquoi aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous. La juste valeur de la facilité renouvelable se rapproche de sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires plus une marge, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables. La valeur comptable des avantages tangibles exigés par le CRTC et le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises représente une estimation raisonnable de leur juste valeur puisqu'ils sont désactualisés au moyen du taux d'intérêt effectif, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus avec des modalités et un risque de crédit semblables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

La valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel ils appartiennent se présentent comme suit :

Au 30 septembre 2019	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 384 \$				
Créances clients et autres débiteurs	70 407				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	16 853 \$	16 853 \$	— \$	— \$	16 853 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité de crédit	312 541 \$				
Dette subordonnée	49 589				
Créditeurs et charges à payer	59 613				
Avantages tangibles exigés par le CRTC et obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	32 755				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	2 944				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	9 071 \$	9 071 \$	— \$	— \$	9 071 \$
Instruments financiers dérivés	4 779	4 779	—	4 779	—

Au 31 mars 2019	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 673 \$				
Créances clients et autres débiteurs	66 674				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	16 998 \$	16 998 \$	— \$	— \$	16 998 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité de crédit	312 955 \$				
Dette subordonnée	49 539				
Créditeurs et charges à payer	59 674				
Avantages tangibles exigés par le CRTC et obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	38 470				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	3 359				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	12 430 \$	12 430 \$	— \$	— \$	12 430 \$
Instruments financiers dérivés	2 998	2 998	—	2 998	—

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Évaluation de la juste valeur (niveau 3) :

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Semestre clos le 30 septembre 2018		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2018	15 533 \$	15 596 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	—	2 408
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	900	—
Variation de la juste valeur	61	948
Règlements	—	(5 005)
Solde de clôture, au 30 septembre 2018	16 494 \$	13 947 \$
Semestre clos le 30 septembre 2019		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2019	16 998 \$	12 430 \$
Variation de la juste valeur	(145)	100
Règlements	—	(3 459)
Solde de clôture, au 30 septembre 2019	16 853 \$	9 071 \$

Aucun changement n'a été apporté aux techniques d'évaluation des contreparties conditionnelles et des placements au cours des semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La société recourt à des instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt afférent à sa facilité de crédit, notamment des swaps de taux d'intérêt et des swaptions. Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2019, la société a renégocié certains swaps de taux d'intérêt de manière à réduire les taux d'intérêt fixes et à repousser les échéances. La société a également conclu de nouveaux swaps de taux d'intérêt et de nouvelles swaptions.

Le tableau suivant présente le sommaire des contrats sur taux d'intérêt en cours au 30 septembre 2019 :

Échéance	Monnaie	Taux d'intérêt fixe (le cas échéant)	Valeur nominale initiale	Passifs (actifs) évalués à la valeur de marché au 30 septembre 2019
Swaps				
25 octobre 2024	\$ CA	0,81 %	50 000 \$	(1 336) \$
25 octobre 2024	\$ CA	1,33 %	50 000	(893)
25 octobre 2024	\$ CA	2,19 %	50 000	388
25 octobre 2024	\$ CA	2,29 %	50 000	1 445
29 août 2029	\$ CA	1,73 %	40 000	34
31 août 2029	\$ CA	1,73 %	60 000	76
			300 000	(286)
Swaptions				
25 octobre 2024	\$ CA	—	100 000	2 210
25 octobre 2024	\$ CA	—	100 000	2 854
			200 000 \$	5 064 \$
				4 778 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

PLACEMENTS

La société possède deux instruments de capitaux propres dans des entités fermées.

AppDirect

La juste valeur de l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée, AppDirect, a été estimée en utilisant l'approche par le marché.

Pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018, la juste valeur a été établie au moyen du prix des instruments de capitaux propres lors de la plus récente transaction de financement par capitaux propres externe, moins un escompte de 25 % en considération du facteur de liquidité. L'escompte choisi reflète la négociabilité du titre. Pour estimer la juste valeur, la direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait et a appliqué la méthode qui, selon elle, aurait été employée par des intervenants sur le marché. La juste valeur de cet instrument est demeurée inchangée au cours du trimestre et du semestre, car aucune transaction de financement par capitaux propres externe n'est survenue et aucun autre indicateur de changement important pouvant avoir une incidence sur la juste valeur du placement n'a été observé.

L'instrument de capitaux propres d'une entité fermée a été classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur du placement au 30 septembre 2019 se chiffrait à 15 953 \$.

Nextologies

La juste valeur de l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée, Nextologies, a été estimée en utilisant l'approche fondée sur la comparaison des données du marché. Ce modèle d'évaluation est fondé sur des multiples du marché provenant de cours de sociétés comparables au placement ainsi que du BAIIA attendu du placement.

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 septembre 2019, la juste valeur du placement a été évaluée selon un multiple du BAIIA.

L'instrument de capitaux propres d'une entité fermée a été classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur du placement au 30 septembre 2019 se chiffrait à 900 \$.

CONTREPARTIE CONDITIONNELLE

La contrepartie conditionnelle associée aux regroupements d'entreprises est payable à la réalisation d'objectifs en matière de croissance des produits au cours d'une période débutant à la date d'acquisition et au renouvellement de contrats avec des clients. L'évaluation de la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle est déterminée au moyen de données non observables (niveau 3). Ces données comprennent i) le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés et ii) le taux d'actualisation ajusté en fonction des risques utilisé pour actualiser les flux de trésorerie, lequel est fonction du risque associé à l'atteinte des cibles de produits. La contrepartie conditionnelle a été classée à titre de passifs financiers et inscrite dans les autres passifs (note 12). La variation de la juste valeur a été comptabilisée dans le montant net des charges financières (produits financiers) (note 7).

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

16. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), conformément aux méthodes comptables suivies par la société lors de l'établissement de ses derniers états financiers annuels consolidés audités, conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Par conséquent, certaines informations, plus particulièrement celles contenues dans les notes, qui sont normalement incluses dans les états financiers consolidés dressés conformément aux IFRS, ont été omises ou résumées. Pour les périodes intermédiaires, les impôts sur le résultat sont comptabilisés selon le taux d'impôt qui s'appliquerait au bénéfice ou à la perte prévu pour l'exercice. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers annuels consolidés et aux notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés intermédiaires le 6 novembre 2019.

b) Recours à des estimations et jugements

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Pour établir les présents états financiers consolidés intermédiaires, les jugements importants posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la société ainsi que les principales sources d'information étaient les mêmes que pour les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 mars 2019.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, ce dollar étant la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

17. NOUVELLES NORMES OU NORMES MODIFIÉES QUE LA SOCIÉTÉ N'A PAS ENCORE ADOPTÉES

IFRS 16, *CONTRATS DE LOCATION*

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019, la société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses interprétations connexes. L'IFRS 16 établit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location dans le cadre duquel la plupart des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. La société a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la valeur actualisée des obligations locatives futures. L'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts à l'égard de l'obligation locative ont remplacé les charges locatives liées aux contrats de location simple. Cela s'applique aux contrats de location qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé moyennant une contrepartie, à moins que la société ne choisisse d'exclure les contrats de location à court terme (durée d'au plus 12 mois) et les contrats de location visant des actifs de faible valeur. La norme énonce également comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Aux termes de l'IAS 17, *Contrats de location* et de l'interprétation IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, la méthode comptable de la société consistait à comptabiliser tous les contrats de location à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement, en fonction de la réalité de la transaction à la passation du contrat. La société classait tous les contrats de location à titre de contrats de location simple avant le 1^{er} avril 2019. Les paiements versés aux termes de contrats de location simple (déduction faite de tout avantage incitatif à la location de la part du bailleur) sont imputés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

La société a adopté l'IFRS 16 à l'aide de la méthode rétrospective modifiée, la date de première application étant le 1^{er} avril 2019. Aux termes de cette méthode, la norme est appliquée de façon rétrospective et les chiffres correspondants de l'exercice 2019 ne sont pas retraités. À la transition, en ce qui concerne les contrats classés à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17, les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, actualisés au taux d'emprunt marginal de la société au 1^{er} avril 2019. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont été évalués selon le montant correspondant à l'obligation locative, après ajustement pour tenir compte du montant des paiements de loyers payés d'avance ou à payer.

À la transition, la société a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à maintenir l'évaluation des transactions qui constituaient des contrats de location à la date de première application, conformément aux évaluations antérieures effectuées aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4. La société a appliqué la définition de contrat de location selon l'IFRS 16 aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} avril 2019. La société a également choisi les mesures de simplification qui suivent aux contrats de location classés auparavant à titre de contrats de location simple selon IAS 17 :

- Application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1^{er} avril 2019;
- Utilisation des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options d'achat, de prolongation ou de résiliation;
- Exclusion des contrats de location dont le terme de la durée se situe dans les 12 mois suivant la date de première application.

Le texte qui suit décrit la méthode comptable qu'applique la société selon l'IFRS 16, *Contrats de location* :

À la date de passation d'un contrat, la société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société répartit la contrepartie prévue au contrat à chaque composante locative et composante non locative sur la base de leur prix distinct relatif. En revanche, pour les contrats de location visant des biens dont elle est le preneur, la société a décidé de ne pas séparer les composantes non locatives et elle comptabilisera les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Actif au titre du droit d'utilisation

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus.

Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué périodiquement des charges d'amortissement et des pertes de valeur éventuelles et ajusté au titre de certaines réévaluations de l'obligation locative. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti pour refléter le modèle de consommation attendu des avantages économiques futurs, qui se fonde sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location selon le mode linéaire. La durée du contrat de location tient compte de l'option de renouvellement uniquement si la société est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 19 ans pour les immeubles et les tours, de 6 à 57 ans pour les terrains et de 1 à 5 ans pour les véhicules.

La société a décidé de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats dont la durée totale est d'au plus 12 mois et les contrats visant des actifs de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Les paiements de loyers liés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la société de l'option de résiliation du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements de loyers, la société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est accru pour rendre compte du cumul des intérêts et diminué pour tenir compte des paiements de loyers effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée si survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyers fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

Jugement important utilisé dans la détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement

La société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement (p.ex., un changement de stratégie commerciale).

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Incidence de l'adoption de l'IFRS 16, Contrats de location

Au 1^{er} avril 2019, la société a comptabilisé des obligations locatives de 34,0 millions de dollars et des actifs au titre de droits d'utilisation de 33,4 millions de dollars, déduction faite des incitatifs à la location différés et des paiements de loyers versés au plus tard à la date de début du contrat de location, sans incidence nette sur le déficit.

À l'évaluation des obligations locatives découlant des contrats de location classés antérieurement à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17, la société a actualisé les paiements de loyers futurs à l'aide de son taux d'emprunt marginal au 1^{er} avril 2019. Le taux moyen pondéré appliqué se chiffrait à 5,03 %.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des engagements de la société au titre de contrats de location simple au 31 mars 2019 et des obligations locatives comptabilisées à la première application de l'IFRS 16 au 1^{er} avril 2019 :

Engagements au 31 mars 2019	39 162 \$
Engagements non locatifs	(17 248)
Options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain	23 613
Engagements variables exclus des obligations locatives	(1 866)
Engagements visant des contrats à court terme et des actifs de faible valeur	(767)
Incidence de l'actualisation	(8 846)
Obligations locatives au 1 ^{er} avril 2019	34 048 \$

18. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours de la période, la société a changé sa méthode comptable à l'égard de la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie. La société présente désormais les intérêts payés dans les activités de financement. Avant de ce changement de méthode, la société présentait les intérêts dans les activités d'exploitation.

La société estime que cette nouvelle méthode est préférable car elle fait correspondre plus étroitement les paiements d'intérêts avec l'affectation du produit tiré du financement, comme les acquisitions d'entreprises. De plus, les paiements d'intérêts ont augmenté du fait du financement de l'acquisition de NCC et de l'adoption de l'IFRS 16. Or, ces deux éléments ne sont pas liés aux activités d'exploitation.

Ce changement n'a pas eu de répercussion significative sur la période à l'étude ou les autres périodes visées par les présents états financiers consolidés, il a seulement eu une incidence sur la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie.

stingray.com

